



S'installer et transmettre en agriculture

Observatoire Hauts-de-France
du renouvellement des générations agricoles

ÉDITION 2019-2024

Partie 1

Les installations
en agriculture

Partie 2

Les départs
en agriculture

Partie 3

Le renouvellement
des générations

Le PAIT,
votre interlocuteur privilégié
pour tout projet d'installation,
d'association ou de cession agricole.

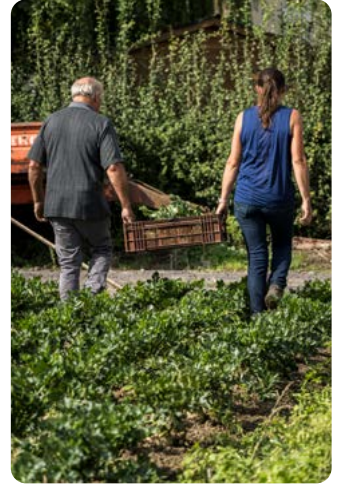
www.hautsdefrance-pait.fr

Sommaire

04



Méthodologie
de
l'observatoire



05



*S'installer
et transmettre
en agriculture*

Porte d'entrée des
porteurs de projet à l'installation,
à l'association et à la transmission
en agriculture

Partie 1

09

Les installations en agriculture

Analyse quantitative
des installations **10**

Analyse qualitative des installations
bénéficiaires des aides **16**

06

Quelques
définitions
et abréviations



Partie 2

27

Les départs en agriculture

Analyse quantitative des départs **28**

Analyse qualitative du devenir des
exploitations **38**

08



Infographie du
renouvellement
des générations
en agriculture

Partie 3

39

Le renouvellement des générations

Analyse quantitative du taux de
renouvellement et du taux de départ **40**

Analyse quantitative du taux
de remplacement **41**



MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE 2019-2024

LES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE SONT



Observer la dynamique des installations et des départs en agriculture, de manière quantitative et qualitative.



Évaluer le renouvellement des générations en agriculture en Hauts-de-France à différentes échelles.



Éclairer les politiques publiques ou privées œuvrant en faveur du renouvellement des générations en agriculture.



Dresser un panorama précis à la demande sur un territoire, une production.

Pour toute demande, contacter le service installation-transmission des Chambres d'agriculture Hauts-de-France.

CIBLE DE L'OBSERVATOIRE

Toutes les installations en agriculture, bénéficiaires ou non des aides, en Hauts-de-France.

Tous les départs en agriculture, pour cause de retraite ou non.

L'OBSERVATOIRE EST CONSTRUIT EN 4 PHASES

1

Recensement

Compilation et analyse

2

3

Comité de pilotage

Finalisation et valorisation

4

L'OBSERVATOIRE PORTE SUR PLUSIEURS TYPES DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOURCES DIFFÉRENTES

MSA Nord-Pas-de-Calais
MSA Picardie

Les entrants MSA comme Chef.fes Exploitants, hors transfert entre époux.
Les Chef.fes Exploitants sortants MSA.

Chambres d'agriculture des Hauts-de-France

Les dossiers de demande d'aide à l'installation (ARSI, DJA/AJA) déposés et instruits en Comité Régional de Programmation à l'Installation ou en Comité Unique de Programmation.
Les Déclarations d'Intention de Cessation d'Activité Agricole.

Initiatives Paysannes

Les dossiers de demande d'ARSI déposés.

DRAAF et Recensement Général Agricole

Les données générales sur la population agricole entre 2019 et 2022 ainsi que l'étude qualitative sur le devenir des exploitations.

PUBLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Observatoire Hauts-de-France des installations aidées** en agriculture entre 2011 et 2021
- **Cartographie interactive** des installations et des cessations par EPCI
- **Vidéos** de présentation de l'observatoire



Le PAIT c'est ...

Accueillir

tout porteur de projet à l'installation, à l'association et à la transmission, qu'il soit demandeur ou non des aides et quelle que soit l'avancée de son projet.

Informier

sur les démarches, le rétroplanning, les aides et accompagnements possibles, la réglementation, ... en toute neutralité et confidentialité.

Orienter

vers les structures d'accompagnement, les experts, les administrations, ...

Suivre

les porteurs de projet tout au long de l'installation, de l'association ou de la transmission et après.



S'installer
et transmettre
en agriculture

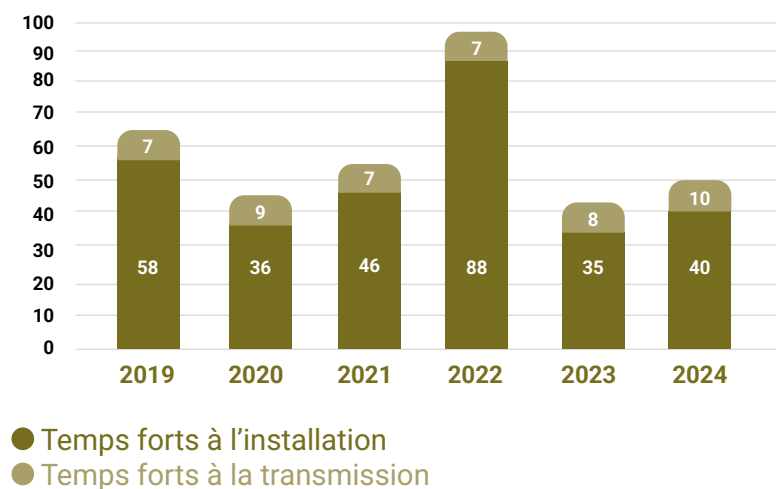
Premier interlocuteur pour tout projet d'installation, à l'association et à la transmission en agriculture

Une moyenne annuelle de 1 300 contacts tracés*.



* Ce chiffre prend en compte uniquement les contacts tracés, il ne représente donc pas l'ensemble de l'activité réalisée par le PAIT.

Une cinquantaine de temps forts collectifs* par an.



* Ce chiffre comprend les interventions extérieures du PAIT : écoles, OPA, comités, événements, ... ainsi que les journées des partenaires du PAIT.

Quelques définitions

Avant de débiter la lecture, il est important de définir quelques notions spécifiques à cet observatoire. Ces dernières permettent de poser le cadre pour que chacune des données soient interprétées à bon escient.

Un **Chef.fe Exploitant (CE)** a un statut social à la MSA de Non-Salarié Agricole (NSA), en activité principale ou secondaire. Ne sont pas compris les agriculteurs ayant le statut de cotisant solidaire.

Est considéré comme une **installation**, toute première immatriculation à la MSA comme CE. Elle peut être **bénéficiaire des aides** ou ne pas avoir sollicité les aides. Cependant, dans cette étude, les installations « **non bénéficiaires des aides** » correspondent à des personnes qui auraient pu prétendre aux aides, au regard de l'âge. Ne sont donc pas compris les transferts entre époux.

En Hauts-de-France (HDF), il existe deux types d'aides à l'installation :

- **Aide Jeune Agriculteur (AJA)** : qui remplace la DJA à compter du 1^{er} juillet 2024.
- **Aide Régionale Spécifique Installation (ARSI)** : aide mise en place par la Région HDF, qui est complémentaire à l'AJA. Ce qui permet à plus d'installations de bénéficier des aides.

Une installation peut être réalisée :

- **dans le Cadre Familial (CF)** : avec un lien de parenté avec le/les cédant(s) ou futur(s) associé(s) jusqu'au 3^{ème} degré.
- **Hors du Cadre Familial (HCF)** : aucun lien de parenté au delà du 3^{ème} degré avec le/les cédant(s) ou futur(s) associé(s).

À ne pas confondre avec une personne **Non Issue du Milieu Agricole (NIMA)**, c'est-à-dire ayant aucun membre de la famille jusqu'au 3^{ème} degré identifié comme CE. Une installation peut être effectuée HCF alors que le bénéficiaire est **Issu du Milieu Agricole (IMA)**.

Une installation peut donc être effectuée par :

- **reprise à un tiers** : reprise partielle ou totale ou intégration d'une exploitation HCF.
- **création** : création d'un nouveau siège d'exploitation indépendant.
- **reprise à un tiers et regroupement de l'exploitation familiale** : reprise d'une exploitation partielle ou totale HCF avec la reprise ou l'intégration de l'exploitation familiale au moment de l'installation ou dans les 4 premières années.
- **reprise de l'exploitation familiale** : reprise partielle ou totale ou intégration de l'exploitation familiale.

Les **systèmes de production** identifiés dans l'analyse sont : **polyculture-élevage(s)** ; **polyculture** ; **culture(s) spécialisée(s)** et **élevage(s) spécialisé(s)**. Ils sont définis selon les codes et libellés de la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) déclarés à l'administration par le CE ou les informations issues du dossier de demande d'aide à l'installation.

- **Polyculture-élevage(s)** : cultures de vente, productions fourragères... associées à l'élevage(s).
- **Polyculture** : production végétale diversifiée : grandes cultures, légumes de plein champ... Elles peuvent être parfois associées à une/des culture(s) spécialisées(s) (maraîchage, arboriculture, viticulture...)
- **Élevage(s) spécialisé(s)** : sans cultures de vente et orientées sur un ou plusieurs élevage(s).
- **Culture(s) spécialisée(s)** : une ou des culture(s) spécialisée(s) comme le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture...

Une **installation en agriculture biologique** peut être une exploitation en partie ou en totalité convertie. Cette étude ne permet pas de connaître avec précision l'atelier et/ou les surfaces en agriculture biologique, mais uniquement d'indiquer le système de production général. Sont pris en compte en agriculture biologique, les installations sous la certification AB uniquement.

De même, pour la **transformation et les circuits courts**, nous ne pouvons indiquer la production concernée, mais uniquement le système de production général de l'exploitation.

Un **départ** est une cessation totale de toute activité agricole comme CE. La raison du départ peut être multiple et ne veut pas forcément dire retraite. On constate en agriculture, comme dans tout corps de métier, des **départs anticipés**. Ainsi, nous considérons un départ anticipé comme étant un départ avant l'âge de 60 ans : 18 à 59 ans inclus.

Le **taux de remplacement** est le ratio entre le nombre total d'installations de CE et le nombre total de départs de CE.

Le **taux de renouvellement** des exploitants agricoles est le ratio entre le nombre total de nouveaux installés et le nombre de CE déjà en exercice.

Le **taux de départ** des exploitants agricoles est le ratio entre le nombre total de départs de CE et le nombre de CE déjà en exercice.

Quelques abréviations

AJA : Aide Jeune Agriculteur, remplace la Dotation Jeune Agriculteur
ARSI : Aide Régionale Spécifique Installation
ATS : Agriculteur à Titre Secondaire
CE : Chef Exploitant
CF : Cadre familial
DICAA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole
DJA : Dotation Jeune Agriculteur, ancienne aide remplacée par l'AJA
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EARL : Exploitation à Responsabilité Limitée
EI : Exploitation Individuelle
EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP : Équivalent Temps Plein
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
HCF : Hors Cadre Familial
IMA : Issu du Milieu Agricole
NAF : Nomenclature d'Activités Françaises
NIMA : Non Issu du Milieu Agricole
NSA : Non Salarié Agricole
PE : Plan d'Entreprise
PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
PRA : Petite Région Agricole
RGA : Recensement Général Agricole
SCEA / SCEV / SCL : Société Civile d'Exploitation Agricole ;
Exploitation Viticole ; Laitière
SIQO : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine
NR : Non Renseigné

Les chiffres clés du renouvellement des générations en agriculture en Hauts-de-France, entre 2019 et 2024.

3 départs
pour 2 installations



585 installations
en moyenne annuelle



52% des installations
bénéficiaires des aides



885 départs
en moyenne annuelle



31 ans en moyenne
au moment de l'installation



61 ans en moyenne
au moment du départ



20% des départs
sont anticipés



25 ans d'activité en moyenne
comme Chef Exploitant



47% des installations
sont réalisées
en polyculture-élevage



44% des départs
concernent les
exploitations en polyculture



67% de taux de
remplacement



1,9% de taux de
renouvellement annuel



3% de taux de départ
par an



Partie 1

Les installations en agriculture

10

Analyse quantitative des installations

Focus sur :

- les Cheffes exploitantes
- les formes et statuts juridiques
- les systèmes de production

16

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

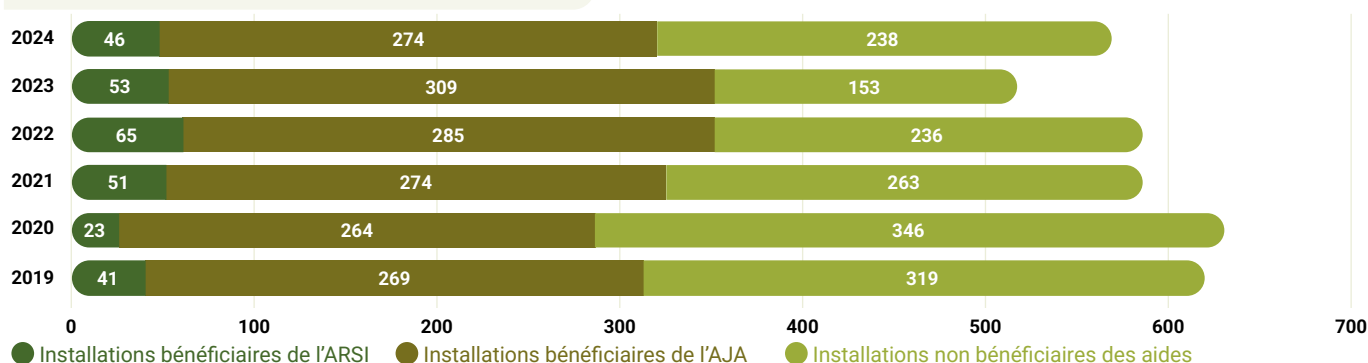
Focus sur :

- les « Non Issus du Milieu Agricole »
- la typologie des installations
et les « Hors du Cadre Familial »
- les collectifs
- les pluriactifs
- l'Agriculture Biologique et les SIQO
- la diversification
- le coût et les financements

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Entre 2019 et 2024, **3 509 nouveaux Chefs Exploitants** se sont installés, soit **585 installations en moyenne annuelle**.

→ Évolution du nombre d'installations de CE



→ Répartition départementale et évolution du nombre d'installations de CE

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	NR	TOTAL
2019	96	147	79	191	115	1	629
2020	75	149	78	195	136	0	633
2021	55	166	62	180	117	8	588
2022	84	154	63	180	105	0	586
2023	83	106	89	127	110	0	515
2024	85	151	64	153	102	3	558
TOTAL	478	873	435	1 026	685	12	3 509

→ Classement des 3 EPCI ayant le plus d'installations sur 6 ans

Communauté
de communes
Flandre Intérieure

146
installations

La Métropole Européenne
de Lille

102
installations

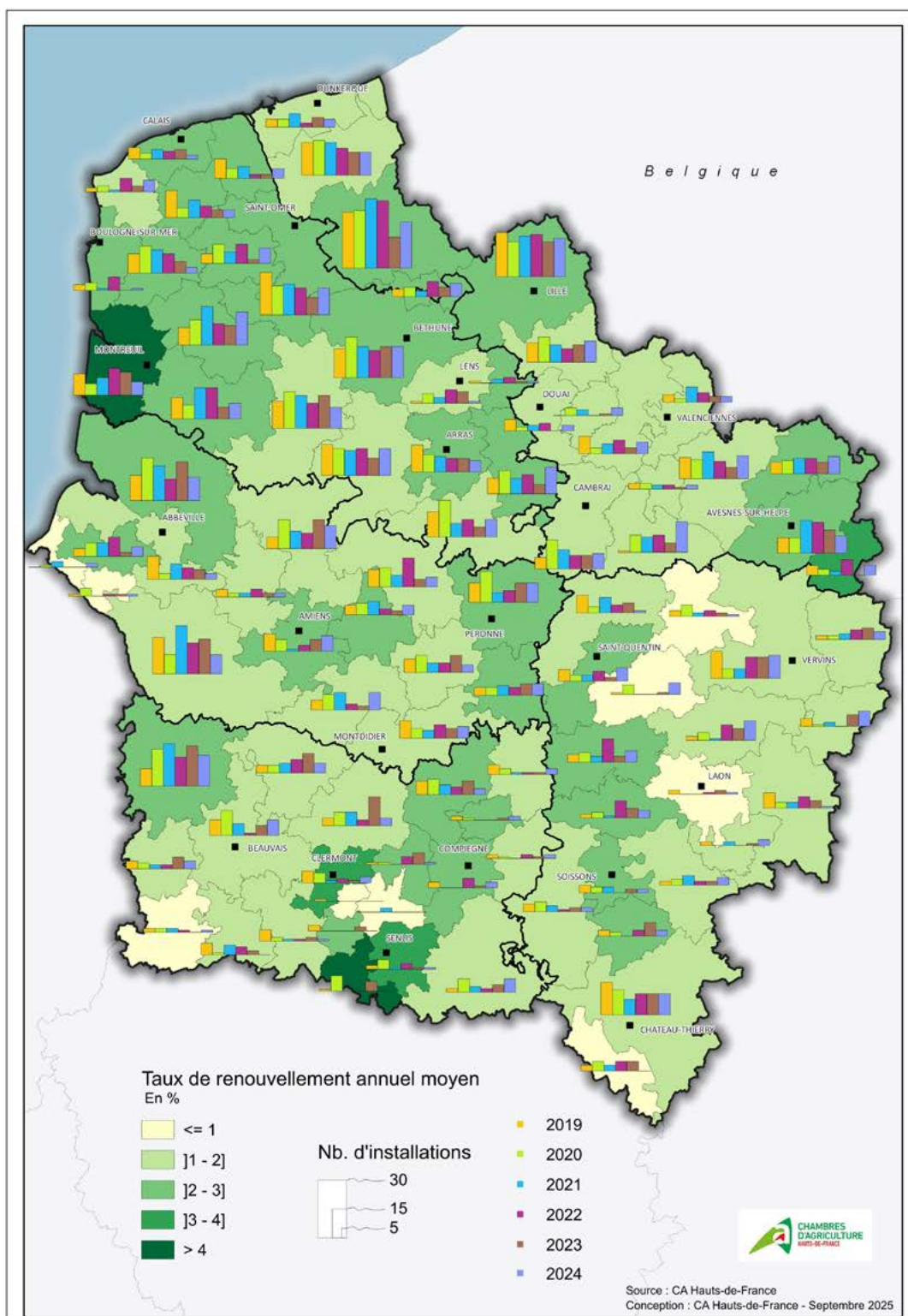
Communauté
de Communes
Somme Sud-Ouest

88
installations

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

→ Répartition par EPCI du taux de renouvellement annuel moyen et évolution des installations de CE

▶ Au niveau national, le taux de renouvellement annuel est de 2,9 % en 2020.
En Région, il est de 1,9 % en moyenne annuelle sur la période 2019-2024.



Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Les principales caractéristiques des installations de CE

Par rapport à la population agricole active :

En comparant la population des installés entre 2019 et 2024 et la population agricole active sur la même période, on constate un peu plus de cheffes exploitantes chez les installés. Ils ont également tendance à s'installer davantage en société.

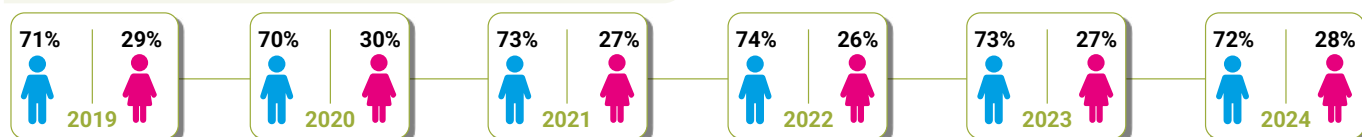
CE		Femmes	Forme juridique		Âge moyen
			Exploitation individuelle	Société	
	Population installée	28 %	37 %	63 %	31 ans
	Population en exercice	23 %	50 %	50 %	51 ans

Par département :

Au niveau départemental, c'est dans l'Oise que l'on constate le plus de Cheffes Exploitantes installées. C'est dans le Nord qu'il y a le plus d'installations en individuel, alors que dans la Somme, la majorité des installations se fait en sociétés. C'est également dans la Somme et l'Oise que l'on constate une moyenne d'âge à l'installation légèrement inférieure aux autres départements.

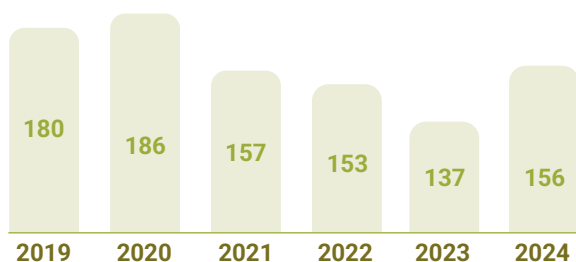
CE installé		Femmes	Forme juridique		Âge moyen
			Exploitation individuelle	Société	
	Aisne	22 %	35 %	65 %	31 ans
	Nord	30 %	41 %	59 %	31 ans
	Oise	31 %	36 %	64 %	30 ans
	Pas-de-Calais	27 %	40 %	60 %	31 ans
	Somme	28 %	32 %	68 %	30 ans

→ Évolutions des installations de CE selon le genre



Les installations de cheffes exploitantes

Elles concernent **963 CE** et bénéficient des aides à l'installation pour **47 % d'entre elles**



Elles s'installent :

- à l'âge de 33 ans
- comme Agricultrice à Titre Principal : 76 %
- en EI : 36 % ; en EARL : 23 % ; en SCEA : 26 % ; en GAEC : 12 % ; autres : 3 %
- sur une surface moyenne de 89 ha

Classement des systèmes de production :



Polyculture-élevage



Polyculture



Élevage(s) spécialisé(s)

Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Les installations selon la forme et le statut juridique



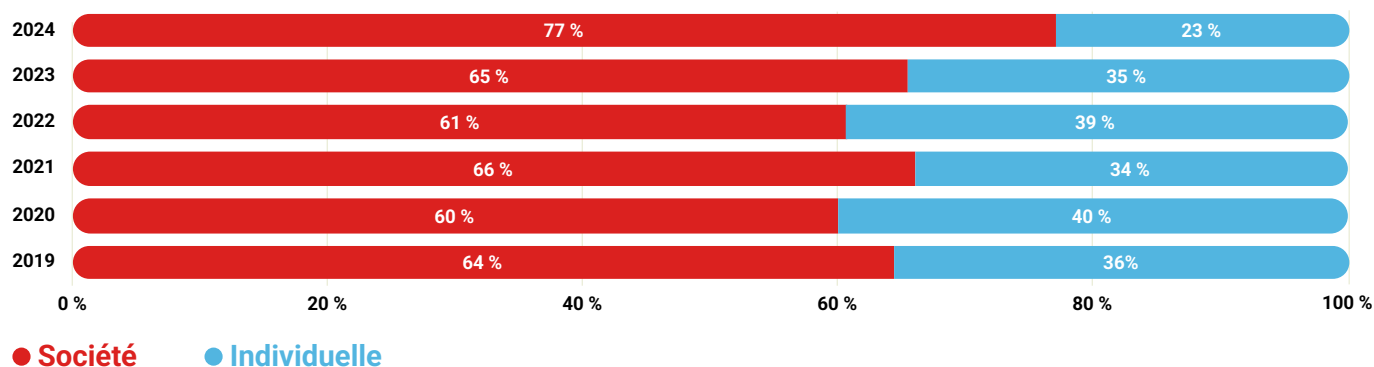
2 185 CE s'installant en société bénéficient des aides à l'installation pour **56 % d'entre eux**.

Ils s'installent :

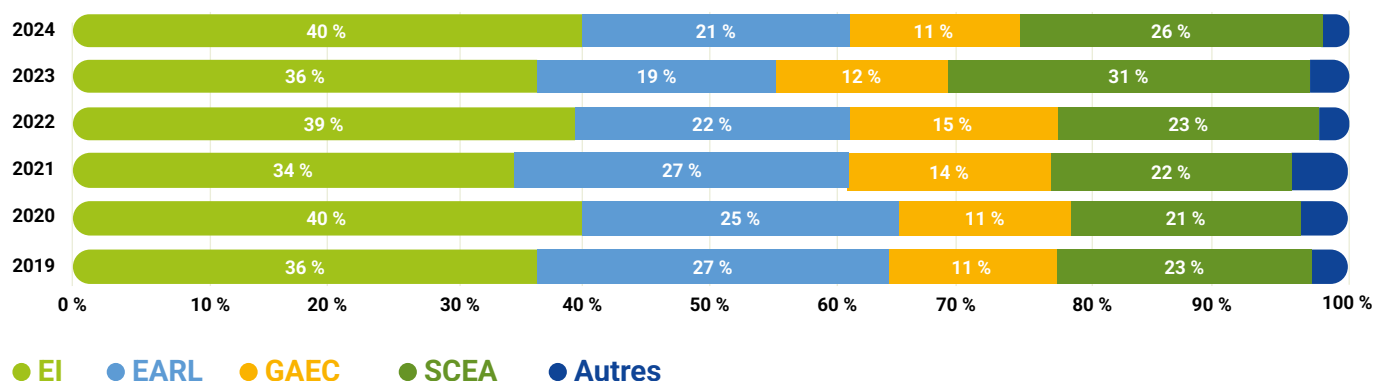
- à l'âge de 30 ans
- comme Agriculteur à Titre Principal : 79 %
- sur une surface moyenne de 134 ha



→ Évolution des installations de CE selon la forme juridique



→ Évolution des installations de Chefs d'Exploitation selon le statut juridique



Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

Les installations selon le système de production

→ Répartition régionale des installations de CE selon le système de production

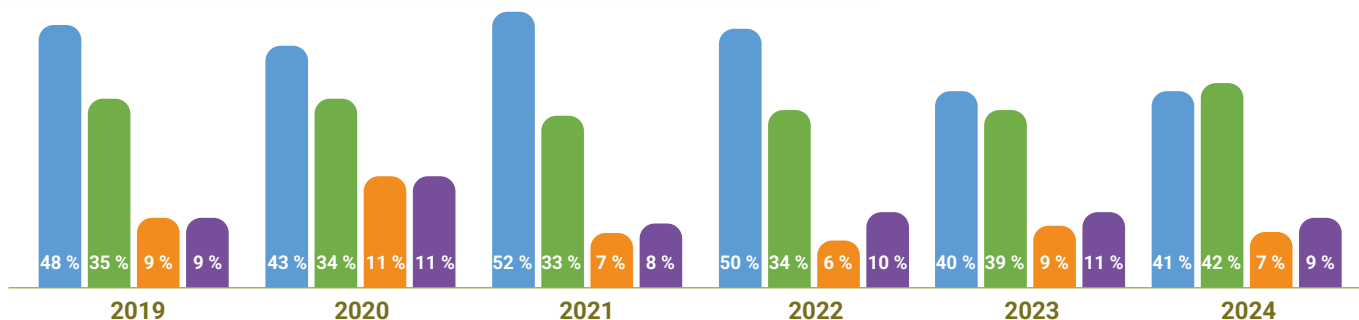
Population installée



→ Répartition départementale des installations de CE selon le système de production

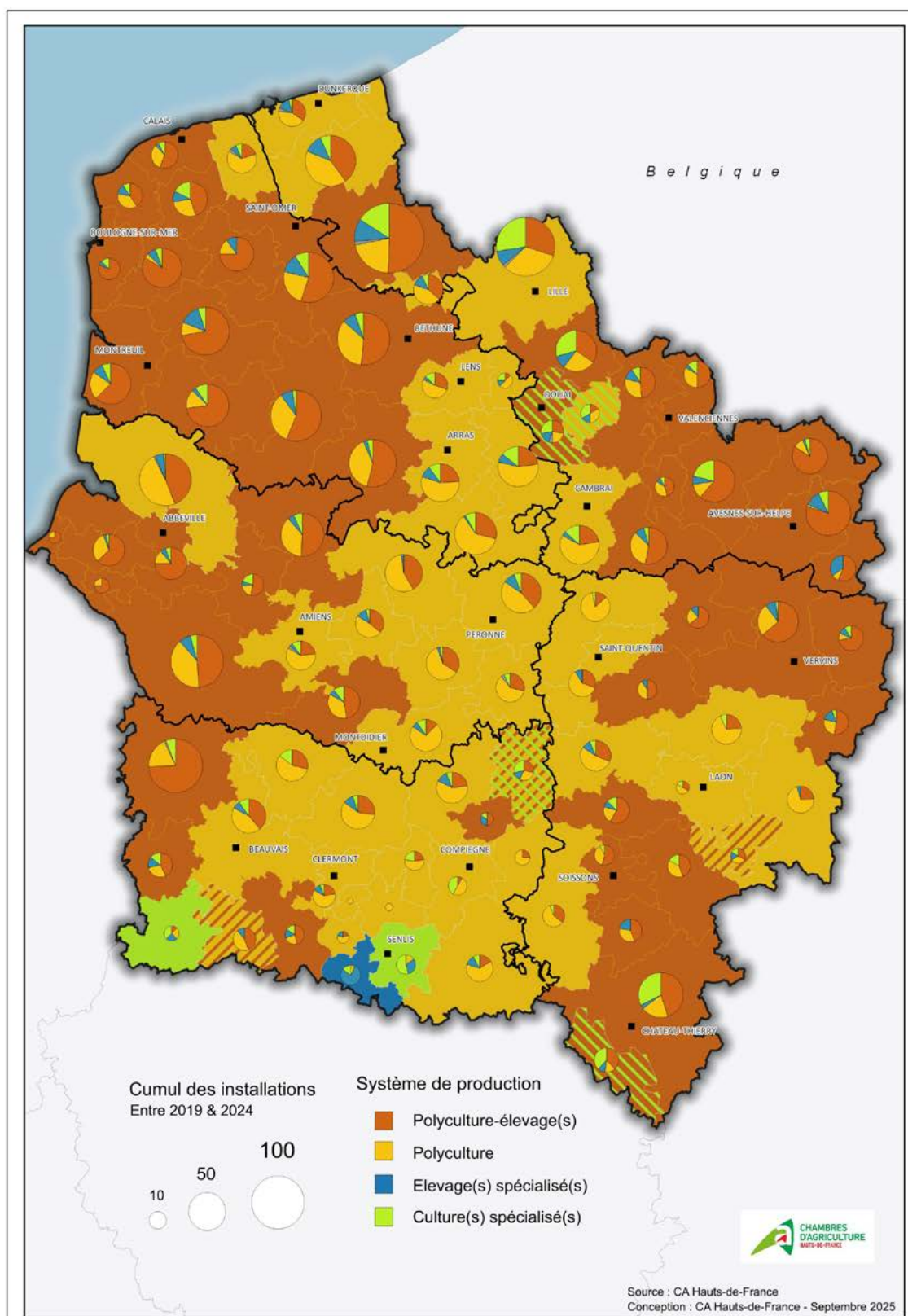
	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Cultures(s) spécialisée(s)
Aisne	42 %	41 %	6 %	10 %
Nord	47 %	27 %	10 %	15 %
Oise	38 %	40 %	10 %	12 %
Pas-de-Calais	52 %	33 %	8 %	7 %
Somme	43 %	46 %	5 %	5 %

→ Évolution des installations de CE selon le système de production



Analyse quantitative des installations bénéficiaires ou non des aides

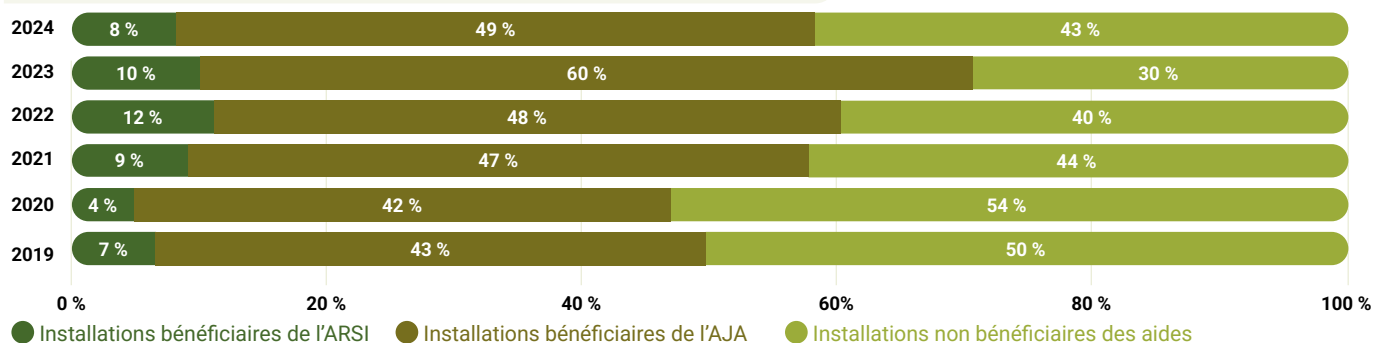
→ Représentation par EPCI du système de production majoritaire dans les installations de CE



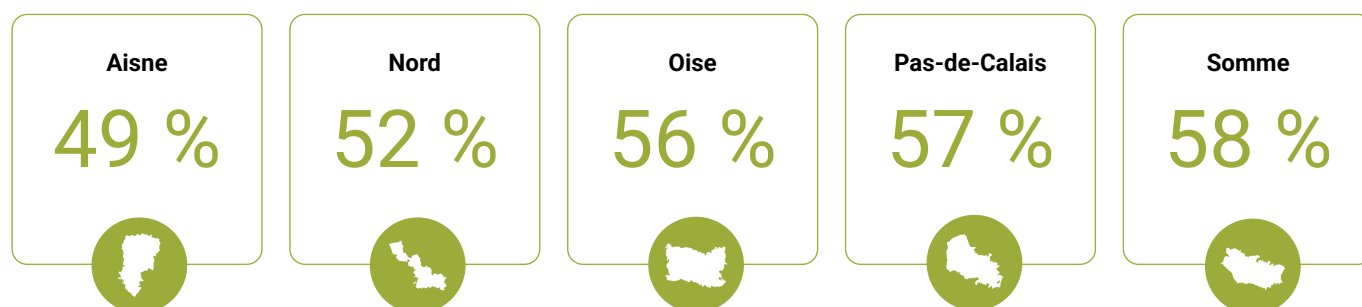
Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

52 % des installations ont bénéficié des aides : AJA/DJA ou ARSI pour débiter l'activité en Hauts-de-France.

→ Évolution de la part des installations bénéficiaires des aides



→ Moyenne départementale des installations bénéficiaires des aides par rapport au nombre global d'installation

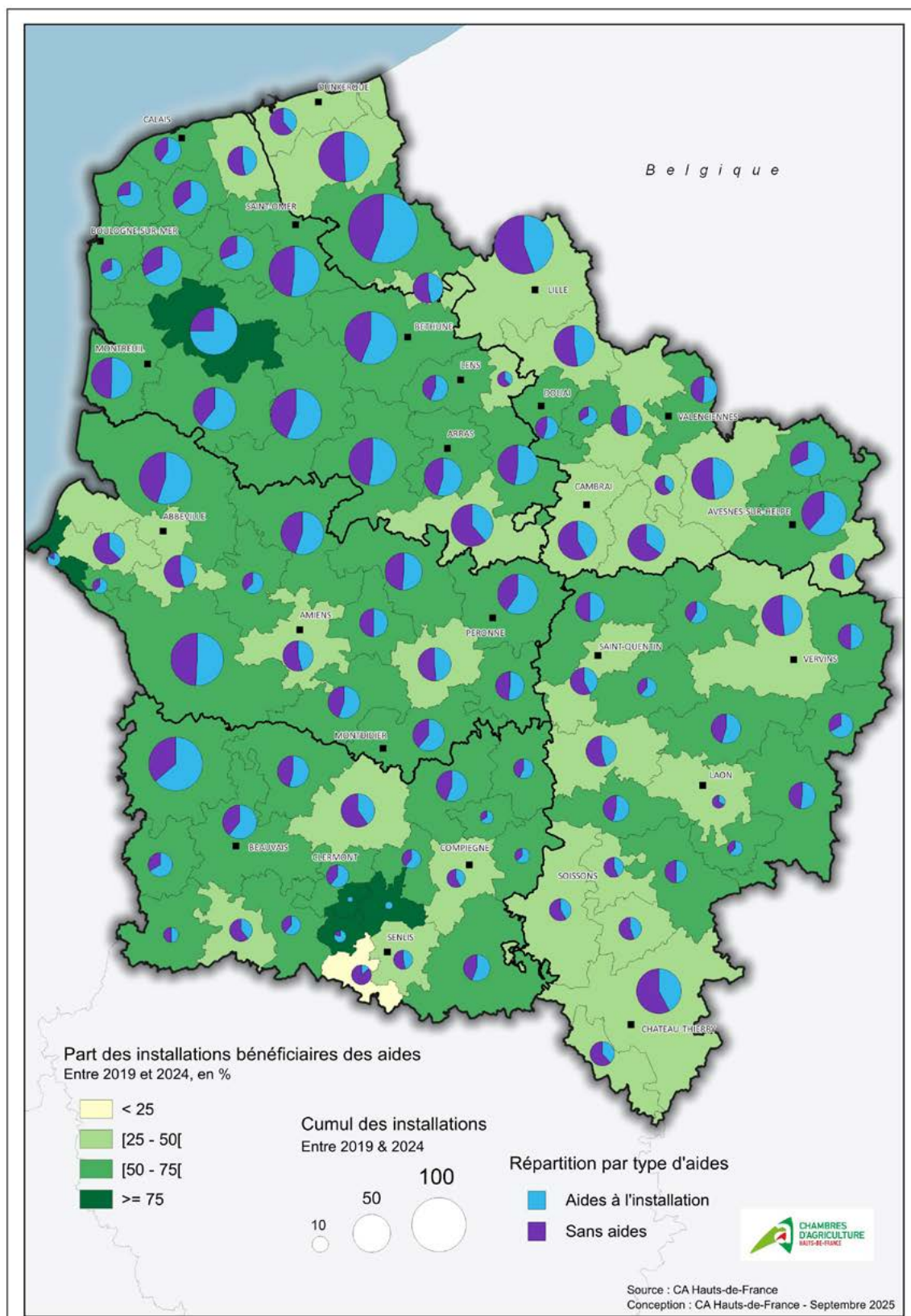


🔪 Répartition départementale des installations bénéficiaires des aides par rapport au nombre global d'installations

	ARSI	DJA/AJA	Sans aide	Total (en nbr)
📍 Aisne	5 %	47 %	51 %	478
📍 Nord	10 %	42 %	48 %	873
📍 Oise	6 %	50 %	44 %	435
📍 Pas-de-Calais	7 %	50 %	43 %	1 026
📍 Somme	9 %	49 %	42 %	685

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

→ Répartition par EPCI des CE bénéficiaires des aides par rapport au nombre global d'installations



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Principales caractéristiques des installations bénéficiaires des aides

	NIMA	HCF	Collectif	Pluriactif	ATS	AB	Autres SIQO	Circuit court	Transformation
 Aisne	13 %	28 %	52 %	29 %	8 %	12 %	11 %	20 %	9 %
 Nord	20 %	27 %	54 %	15 %	4 %	21 %	3 %	36 %	13 %
 Oise	15 %	26 %	54 %	29 %	12 %	21 %	2 %	33 %	12 %
 Pas-de-Calais	15 %	21 %	54 %	26 %	5 %	14 %	0.5 %	27 %	9 %
 Somme	8 %	19 %	58 %	21 %	3 %	14 %	4 %	23 %	10 %
Moyenne régionale	14 %	23 %	54 %	23 %	6 %	16 %	4 %	28 %	11 %

Les installations de CE « Les NIMA »

Elles concernent **277 CE**, soit **14 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **34 ans**
- 31 % sont des femmes
- avec un diplôme agricole de niveau 4 et + : **84 %**
- en reprenant à un tiers : **50 %** ; ou en créant leur exploitation : **50 %**
- comme Agriculteur à Titre Principal : **95 %**, 16 % avec une pluriactivité
- en EI : 58 % ; en SCEA : 17 % ; en EARL : 13 % ; en GAEC : 10 % ; autre : 2 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **66 %**
- sur une surface moyenne de **44 hectares**
- avec un montant moyen d'investissements et de reprises prévu au Plan d'Entreprise de **349 197 €**

Classement des CE NIMA bénéficiaires des aides à l'installation selon la production dominante de l'exploitation



1 Maraîchage



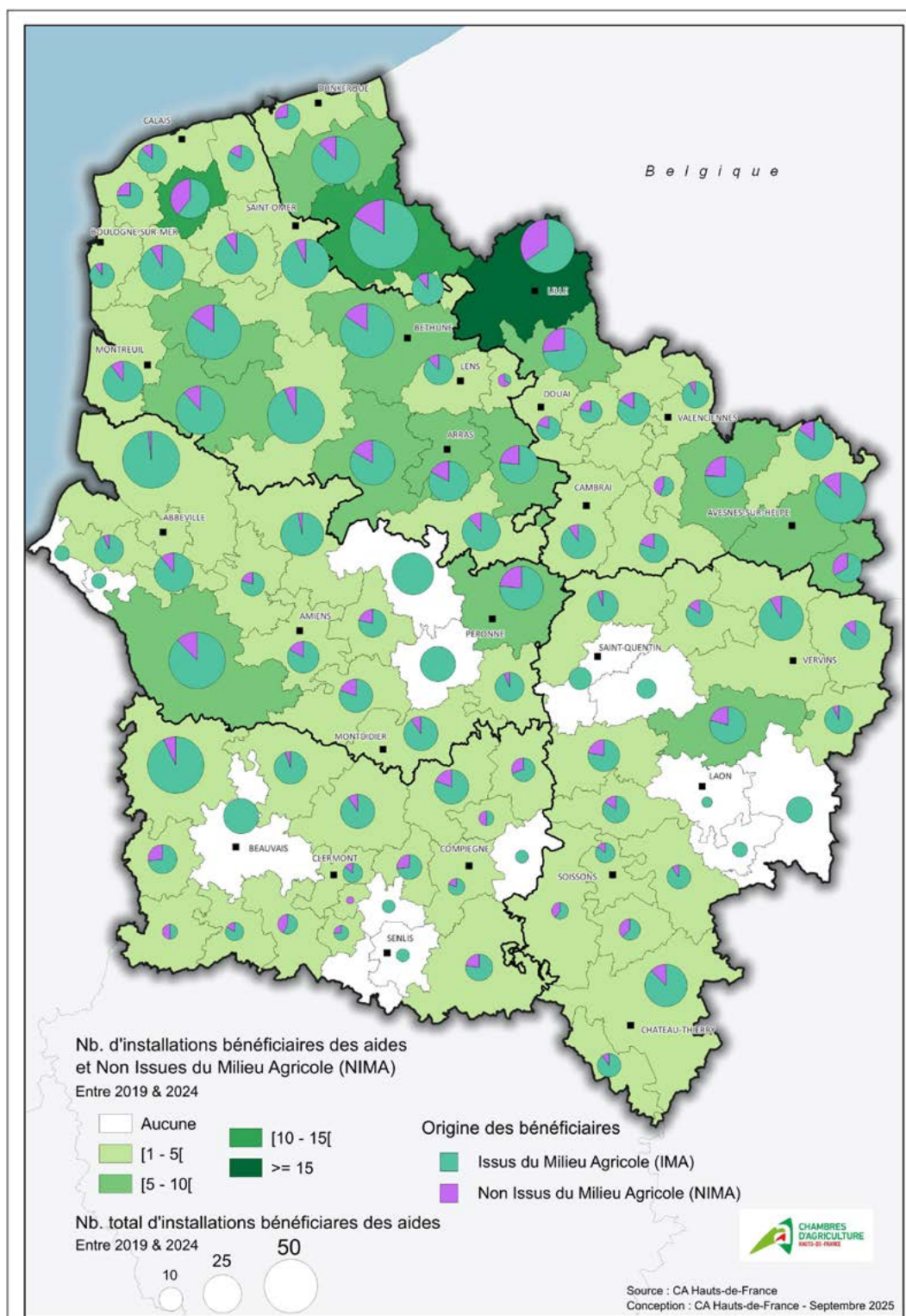
2 Polyculture-élevage bovin



3 Grandes cultures

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

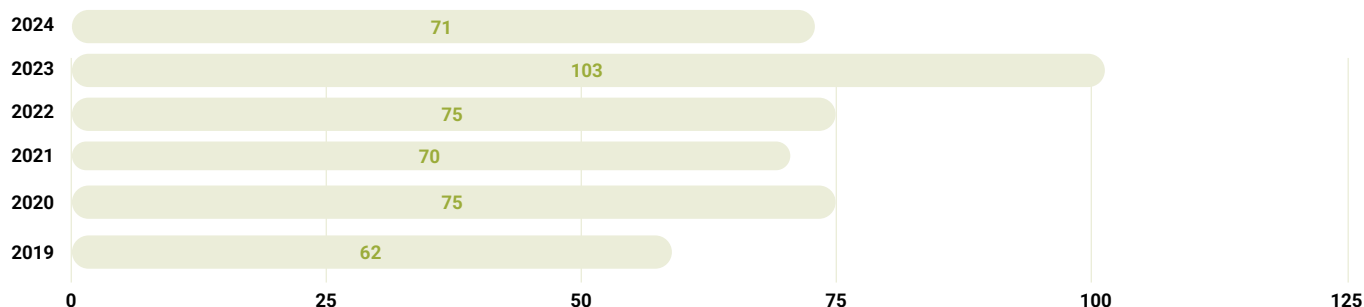
→ Répartition par EPCI des installations bénéficiaires des aides « NIMA »



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations selon la typologie

456 installations sont réalisées Hors du Cadre Familial.
Soit **23 %** des installations bénéficiaires des aides.



→ Répartition des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie

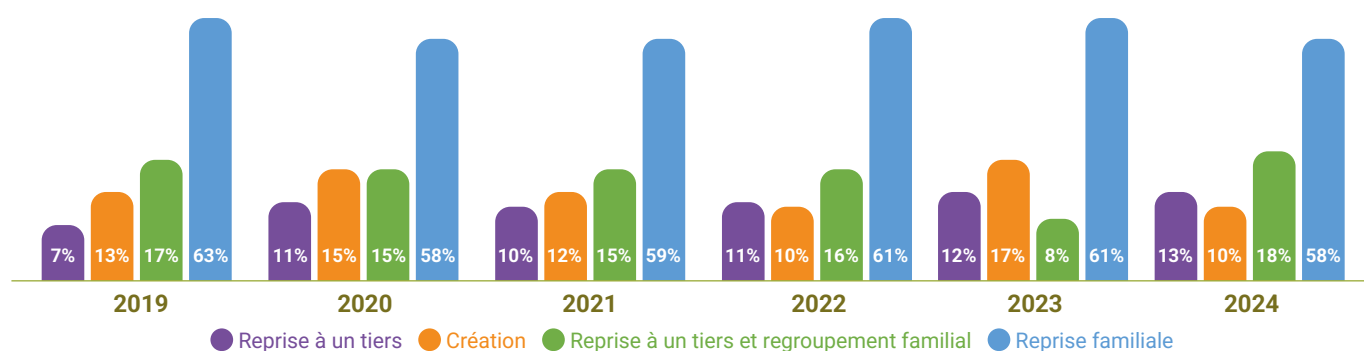
23 % des installations
bénéficiaires des aides HCF



→ Répartition départementale des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie

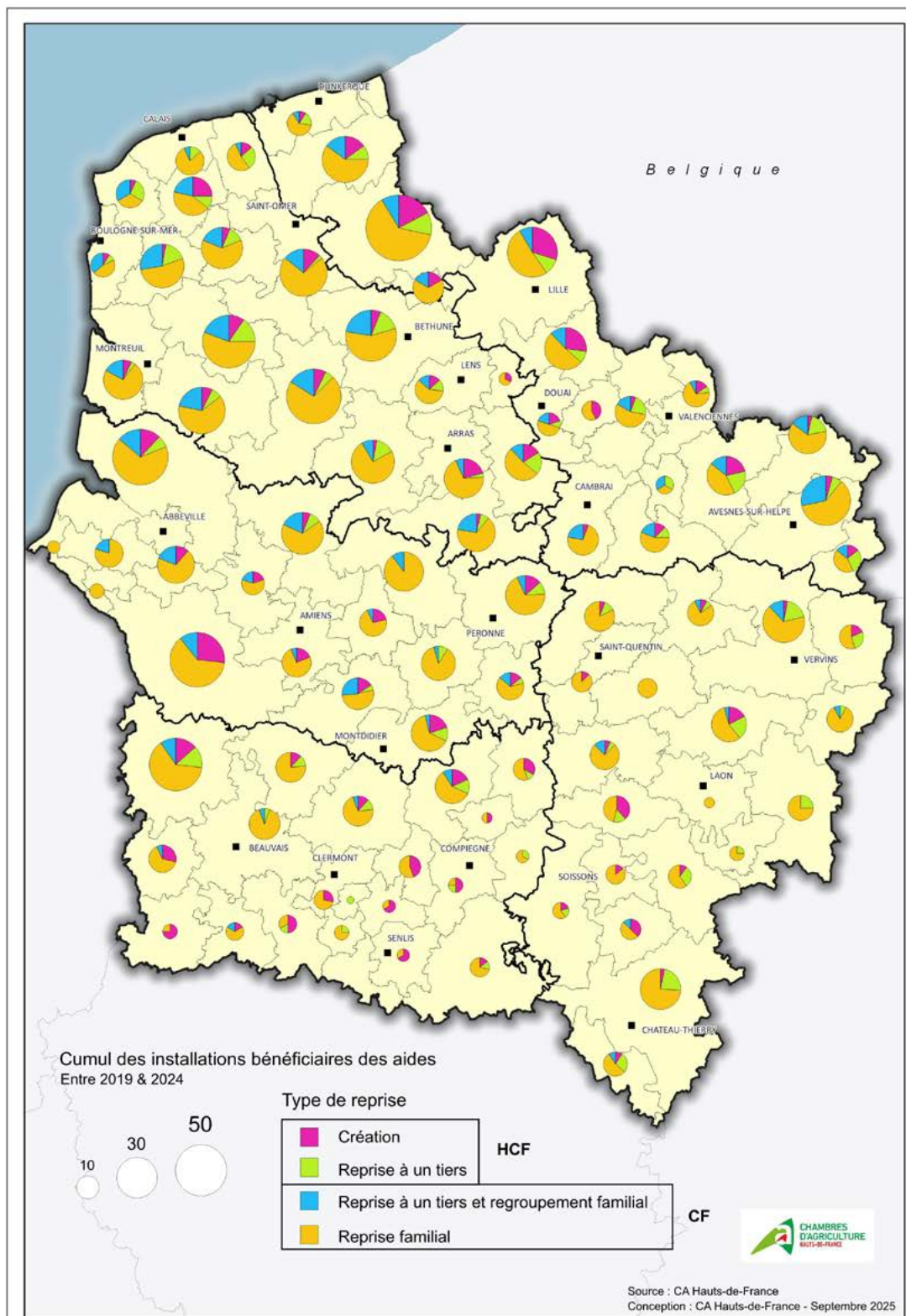
Département	Installations HCF		Installations CF	
	Reprise à un tiers	Création	Reprise à un tiers et regroupement familial	Reprise familiale
Aisne	17 %	10 %	5 %	67 %
Nord	12 %	15 %	16 %	54 %
Oise	8 %	18 %	18 %	56 %
Pas-de-Calais	12 %	9 %	18 %	60 %
Somme	6 %	13 %	14 %	68 %

→ Évolution des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

→ Répartition par EPCI des installations de CE bénéficiaires des aides par typologie



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations des CE bénéficiaires des aides en collectif

Ils sont **1 049 CE** à s'installer en collectif, soit **54 %** des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **30 ans**
- 26 % sont des femmes
- 9 % sont NIMA
- avec un diplôme agricole de niveau 4 et + : **91 %**
- en reprenant l'exploitation familiale : **65 %** ; en reprenant à un tiers et en intégrant l'exploitation familiale : 22 % ; en reprenant à un tiers : 7 % ; par création : 5 %
- en EARL : 36 % ; en GAEC : 32 % ; en SCEA : 31 % ; autre : 1 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **23 %**
- sur une surface moyenne de **153 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **776 225 €**

Classement des CE en collectif bénéficiaires des aides à l'installation selon la production dominante de l'exploitation



1 Polyculture-élevage bovin



2 Grandes cultures



3 Polyculture-élevage volaille

Les installations des CE bénéficiaires des aides pluriactifs

Elles concernent **4 494 CE**, soit **23 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **31 ans**
- 25 % sont des femmes
- 10 % sont NIMA
- avec un diplôme agricole de niveau 4 et + : **96 %**
- en reprenant l'exploitation familiale : **66 %** ; en reprenant à un tiers et en intégrant l'exploitation familiale : 14 % ; en reprenant à un tiers : 12 % ; par création : 9 %
- en EI : **46 %** ; en EARL : 28 % ; en SCEA : 23 % ; en GAEC : 3 % ; autre : 1 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **18 %**
- sur une surface moyenne de **103 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **525 780 €**

Classement des CE pluriactifs bénéficiaires des aides à l'installation selon la production dominante de l'exploitation



1 Grandes cultures



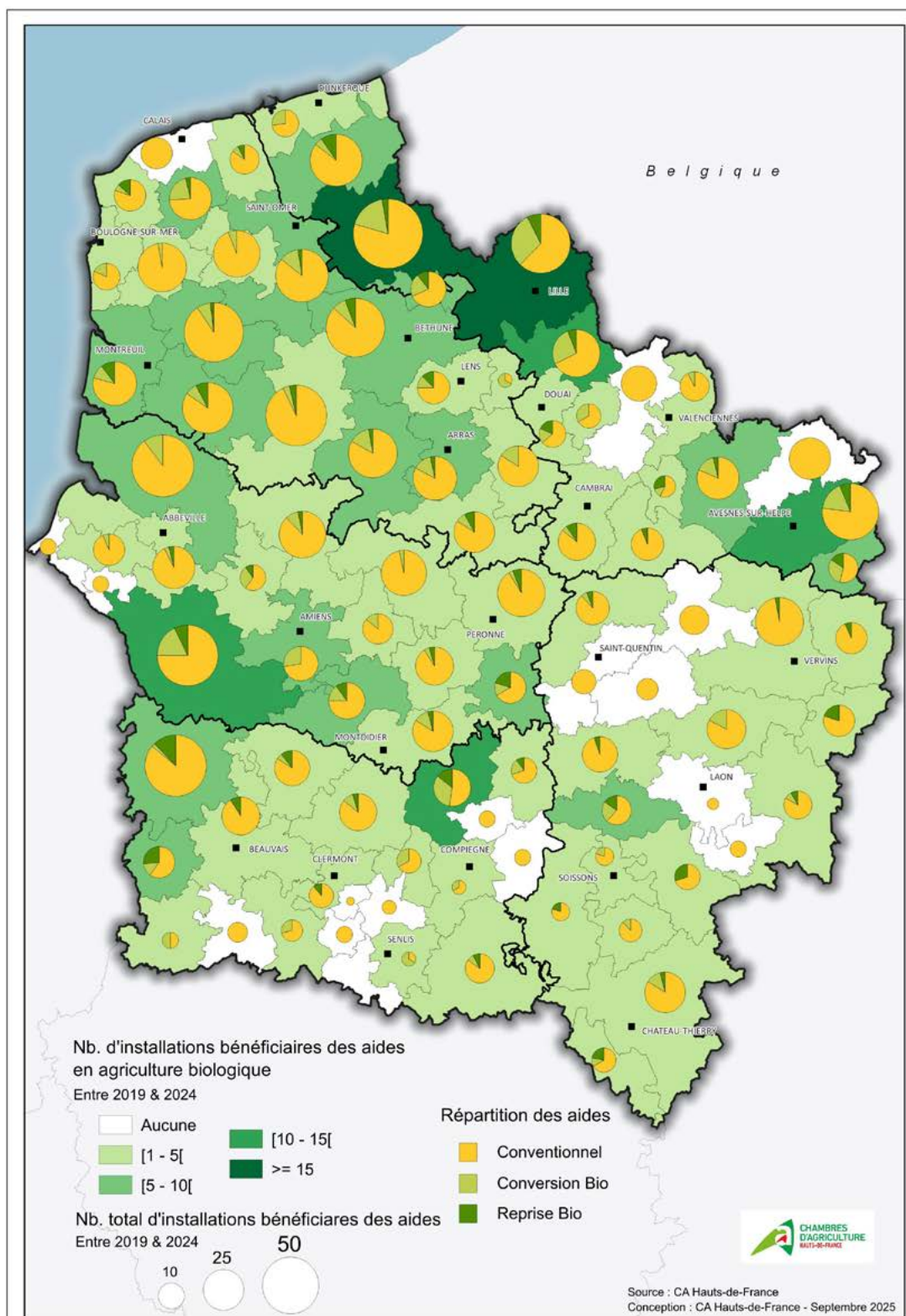
2 Polyculture-élevage bovin



3 Polyculture-élevage volaille

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

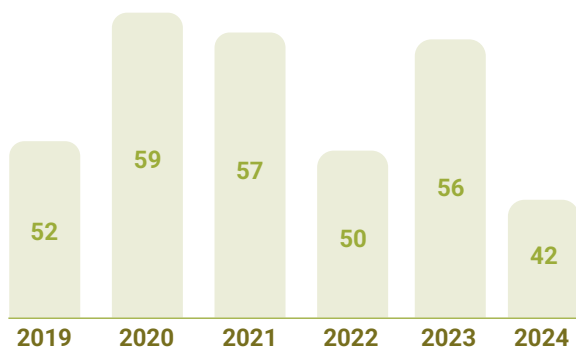
→ Répartition par EPCI des installations de CE bénéficiaires des aides en agriculture biologique



Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Les installations des CE bénéficiaires des aides en agriculture biologique*

Ils sont **316 CE** à s'installer en agriculture biologique, soit **16 %** des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **33 ans** • **37 %** sont des femmes • **41 %** sont NIMA
- avec un diplôme agricole de niveau 4 et + : **84 %**
- avec le statut social d'ATP : **94 %** et 12 % avec une pluriactivité
- en créant leur exploitation : **43 %** ; en reprenant l'exploitation familiale : 36 % ; en reprenant à un tiers : 13 % ou en reprenant à un tiers avec regroupement de l'exploitation familiale : 7 %
- 33 % ont repris ou intégré une structure en agriculture biologique et **67 %** ont convertis l'exploitation en bio
- en EI : **54 %** ; en EARL : 17 % ; en SCEA : 14 % ; en GAEC : 14 % ; autre : 1 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **63 %**
- sur une surface moyenne de **54 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **372 898 €**

Classement des CE en agriculture biologique bénéficiaires des aides à l'installation selon la production dominante



En maraîchage



Grandes cultures



Polyculture-élevage bovin

Les installations de CE avec SIQO bénéficiaires des aides (autre que AB)

Ils sont **81 CE**, soit **2 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Elles s'installent :

- à l'âge de **30 ans**
- **19 %** sont des femmes
- **9 %** sont NIMA
- avec un diplôme agricole de niveau 4 et + : **96 %**
- avec un Label Rouge : **84 %**, 12 % en AOC-AO,
- avec le statut social d'ATP : **94 %** et 30 % avec une pluriactivité
- en reprenant l'exploitation familiale : **74 %** ; en reprenant à un tiers avec regroupement de l'exploitation familiale : 12 % ; en reprenant à un tiers : 10 % ; en créant leur exploitation : 2 %
- en EI : **36 %** ; en SCEA : 26 % ; en EARL : 21 % ; en GAEC : 16 % ; autre : 1 %
- en partie ou en totalité en circuit court : **11 %**
- sur une surface moyenne de **126 hectares**
- avec un montant moyen d'investissement et de reprise prévu au Plan d'Entreprise de **614 068 €**

Classement des CE avec SIQO bénéficiaires des aides à l'installation selon la production dominante



Grandes cultures



Polyculture-élevage bovin



Polyculture-élevage volaille

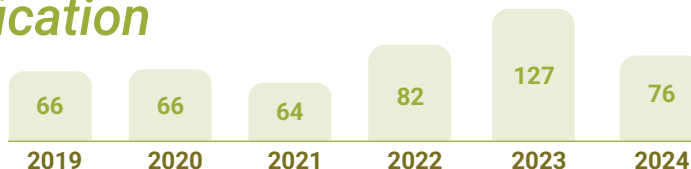
* Cette étude ne permet pas de connaître les ateliers et les surfaces avec précision convertis ou repris en bio.

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

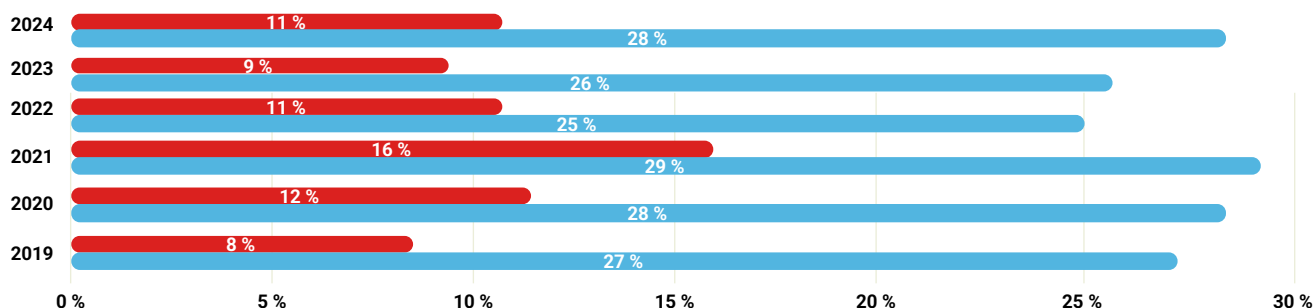


Les installations de CE diversifiés et bénéficiaires des aides avec diversification

Ils sont **481 CE**, soit **25 %** du total des installations bénéficiaires des aides.



Deux principaux modes de diversification se dégagent dans les installations bénéficiaires des aides : **les circuits courts** et **la transformation**.



Les installations diversifiées s'installent :

	En circuits courts	En transformation
Âge	34 ans	33 ans
Femmes	42 %	37 %
NIMA	35 %	33 %
Diplôme agricole de niv 4 et +	78 %	81 %
Statut social	96 % ATP	95 % ATP
Pluriactivité	8 %	15 %
Typologie d'installation	48 % reprise de l'exploitation familiale 36 % création 9 % reprise à un tiers 6 % en reprenant à un tiers et regroupement avec l'exploitation familiale	47 % reprise de l'exploitation familiale 35 % par création 10 % reprise à un tiers 7 % en reprenant à un tiers et regroupement avec l'exploitation familiale
Statut juridique	38 % en EI / 26 % en EARL / 17 % en GAEC / 16 % en SCEA / 2 % autre	48 % en EI / 21 % EARL / 17 % en SCEA / 12 % en GAEC / 2 % autre
Système de production	46 % en polyculture-élevage 18 % en élevage spécialisé 18 % en culture(s) spécialisée(s) 14 % en polyculture	35 % en polyculture-élevage(s) 32 % en culture spécialisée 15 % en polyculture 13 % en élevage spécialis
Surface Agricole utile	62 ha	58 ha
Montant prévu au Plan d'Entreprise	386 824 €	369 072 €

Avec transformation



Polyculture-élevage bovin



Elevage spécialisé caprin



Maraîchage

Avec circuits courts



Maraîchage



Polyculture-élevage bovin



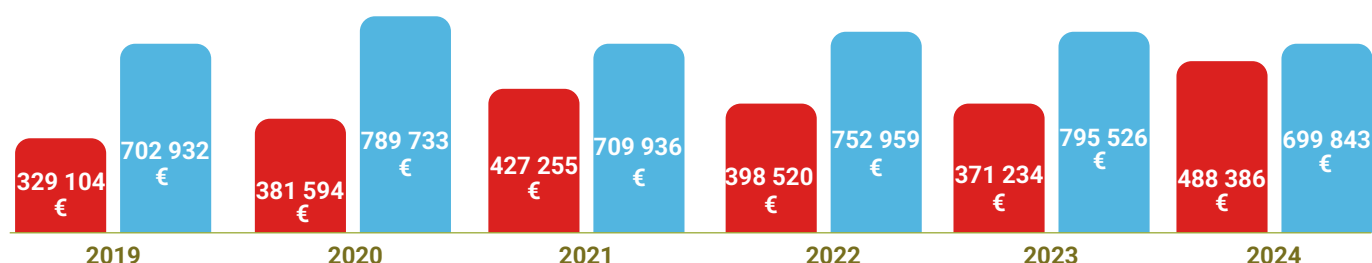
Polyculture-élevage caprin-ovin

Analyse qualitative des installations bénéficiaires des aides

Coût, financements et emplois des installations de CE bénéficiaires des aides

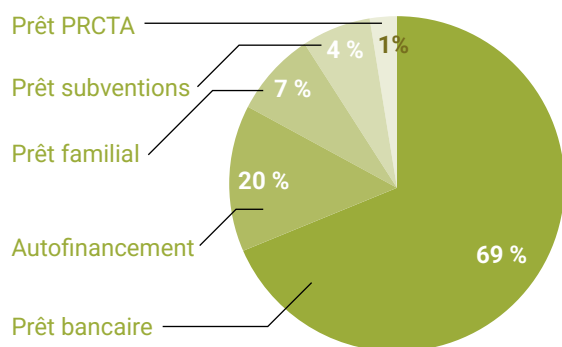
→ Évolution des montants de reprises et investissements prévus au PE des installations de CE bénéficiaires des aides

Sont intégrés dans le coût d'une installation : le montant de reprise et les investissements réalisés au cours des 4 premières années qui suivent l'installation (Plan d'Entreprise). Notons que les approches du coût sont difficilement comparables entre une installation individuelle (reprise des bâtiments, du foncier, du matériel, du cheptel...) et une installation en société (achat de parts sociales avec ou sans moyens de productions) à proratiser selon le nombre d'associés et les parts détenues par le jeune installé.



● Exploitation individuelle ● Exploitation sociétaire

→ Répartition des financements des installations de CE bénéficiaires des aides



→ Montant moyen des reprises et investissements prévus au PE

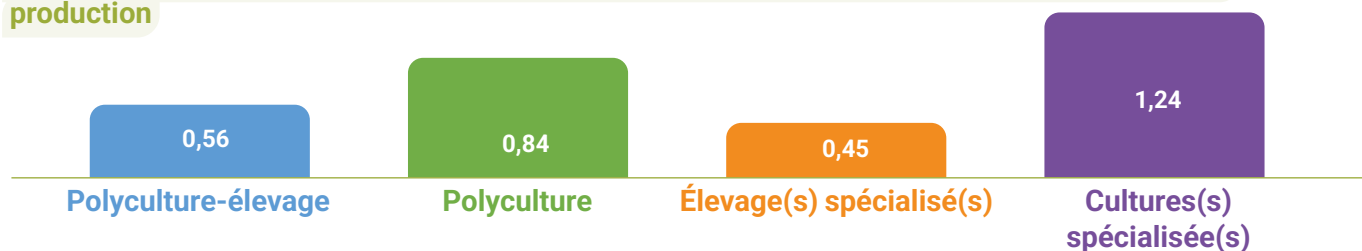
Selon le système de production :

Polyculture-élevage(s)	745 660 €
Polyculture	702 317 €
Élevage(s) spécialisé(s)	346 897 €
Culture(s) spécialisé(s)	147 546 €

Selon la typologie d'installation :

Création	284 833 €
Reprise familiale	634 616 €
Reprise à un tiers	655 806 €
Reprise à un tiers & familial	980 123 €

→ L'emploi (salarie ETP) au sein des installations bénéficiaires des aides selon le système de production



Partie 2

Les départs en agriculture

28

Analyse quantitative des départs

Focus sur :

- les Cheffes exploitantes
- les formes et statuts juridiques
- les systèmes de production

La durée moyenne d'activité :

- par système de production
- par EPCI

Les départs anticipés :

- par système de production
- par EPCI

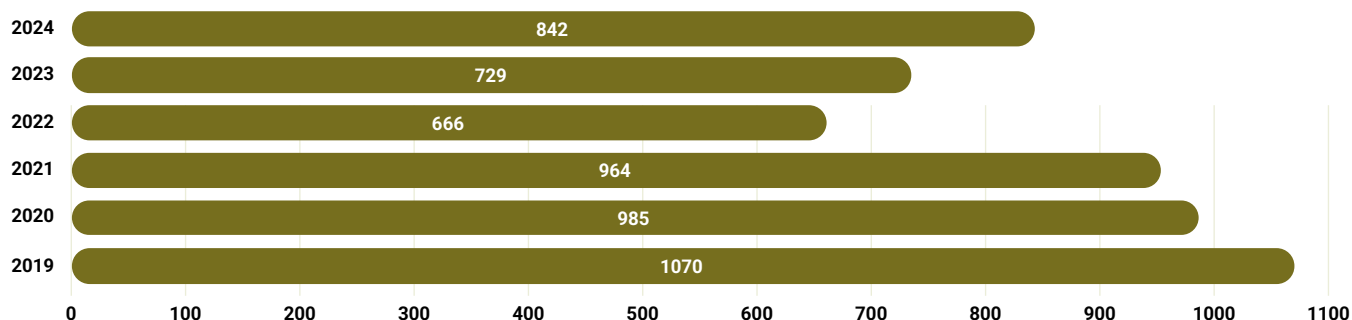
38

Analyse qualitative du devenir des exploitations

Analyse quantitative des départs

Entre 2019 et 2024, **5 315 Chefs Exploitants** ont cessé leur activité, soit **885 départs** en moyenne chaque année.

→ Évolution du nombre de départs de CE



→ Répartition départementale et évolution du nombre de départs de CE

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	NR	TOTAL
2019	154	292	99	316	166	43	1070
2020	130	183	114	217	299	42	985
2021	117	261	122	294	161	9	964
2022	127	152	87	192	106	2	666
2023	116	188	78	198	136	13	729
2024	130	221	113	247	131	0	842
TOTAL	774	1297	613	1464	999	168	5 315

→ Classement des 3 EPCI ayant eu le plus de départs depuis 2019

Communauté
de Communes
Flandre Intérieure

201
départs

La Métropole Européenne
de Lille

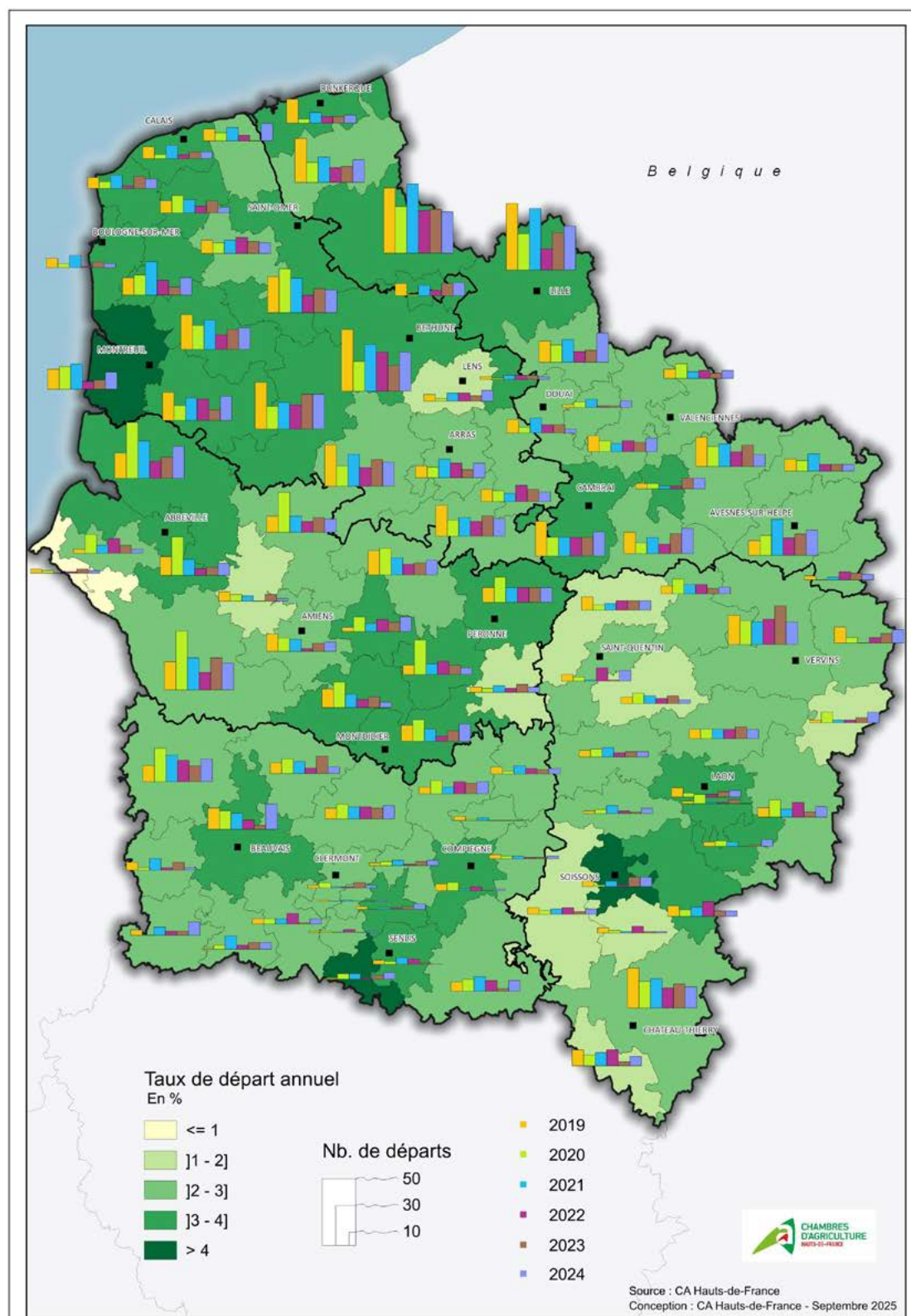
167
départs

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay-Artois-Lys-
Romane

151
départs

Analyse quantitative des départs

→ Répartition par EPCI du taux de départ annuel moyen et évolution des départs de CE



Analyse quantitative des départs

Principales caractéristiques des CE ayant cessé leur activité

L'âge moyen de départs des chefs exploitants est de 61 ans en Hauts-de-France :

- 44 % des CE partent après 62 ans
- 35 % des CE partent entre 60 et 62 ans
- 22 % des CE partent avant 60 ans

Par rapport à la population agricole globale :

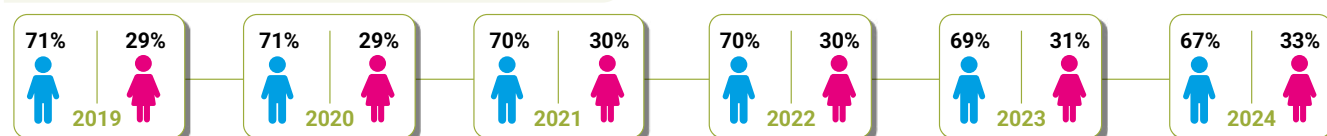
		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE	Population ayant cessé	30 %	34 %	66 %	61 ans
	Population en exercice	23 %	50 %	50 %	51 ans

Par département :

Au niveau départemental, c'est dans l'Aisne et l'Oise que les départs sont les plus tardifs. C'est également dans l'Oise que l'on constate le plus de départs de Cheffes Exploitantes, mais également de départs en société, tout comme la Somme.

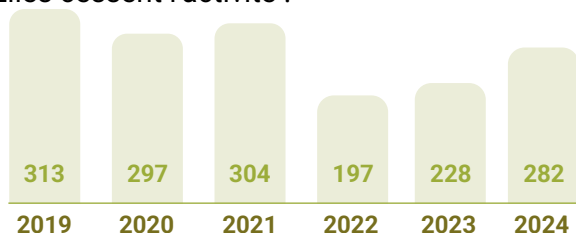
		Femmes	Exploitation individuelle	Société	Âge moyen
CE ayant cessé	Aisne	29 %	33 %	67 %	62 ans
	Nord	31 %	50 %	50 %	61 ans
	Oise	34 %	28 %	72 %	62 ans
	Pas-de-Calais	32 %	46 %	54 %	61 ans
	Somme	26 %	28 %	72 %	61 ans

→ Évolution des départs des CE selon le genre



Les départs de cheffes exploitantes

Ils concernent **1 621 CE** entre 2019 et 2024. Elles cessent l'activité :



- à l'âge de **61 ans**
- après une durée moyenne d'activité de **18 ans**
- en EI : 35 % ; en EARL : 30 % ; en SCEA : 20 % ; en GAEC : 9 % ; autre ou non renseigné : 6 %
- en polyculture-élevage(s) : 41 % ; en polyculture : 44 % ; en élevage(s) spécialisé(s) : 9 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 6 %
- sur une surface moyenne de **86 ha**



Polyculture



Polyculture-élevage bovin



Élevage(s) spécialisé(s)

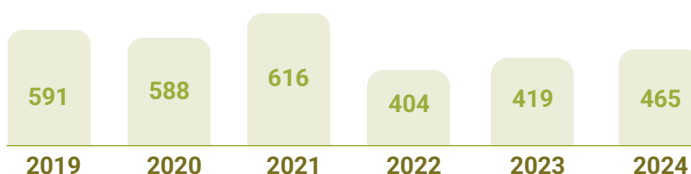
Analyse quantitative des départs

Les départs selon la forme et le statut juridique

→ Évolution des départs de CE en société

Profil des départs de CE en société :

- à l'âge de **61 ans**
- après une durée moyenne d'activité de **25 ans**
- en polyculture-élevage(s) : 46 % ;
en polyculture : 45 % ; en culture(s) spécialisée(s) : 4 % et en élevage(s) spécialisé(s) : 3 %
- sur une surface moyenne de **115 ha**



Polyculture-élevage bovin

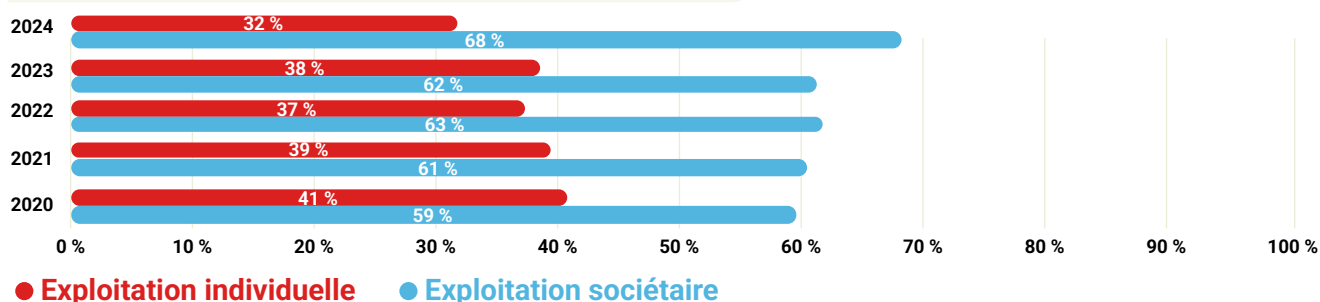


Polyculture

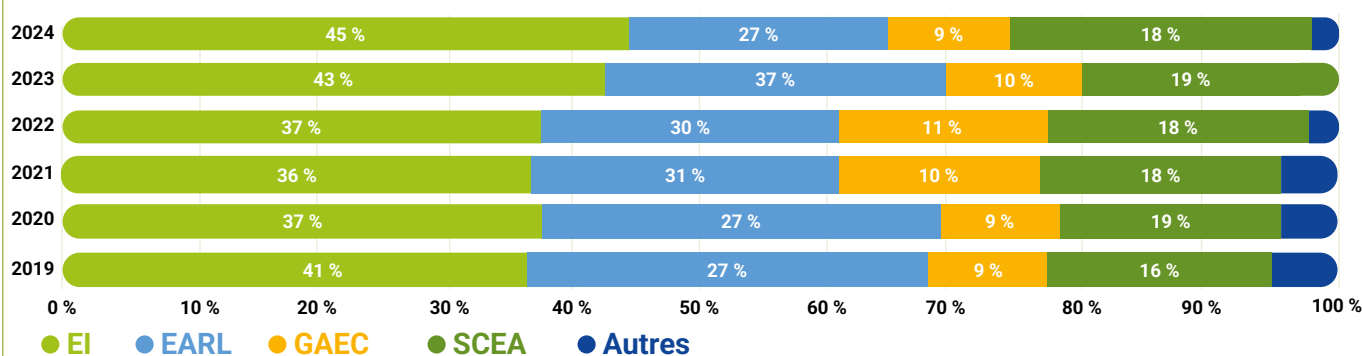


Culture(s) spécialisé(s)

→ Évolution des départs des CE selon la forme juridique



→ Évolution des départs de Chefs d'Exploitation selon le statut juridique



Analyse quantitative des départements

Les départements selon le système de production

→ Répartition régionale des départements de CE selon le système de production

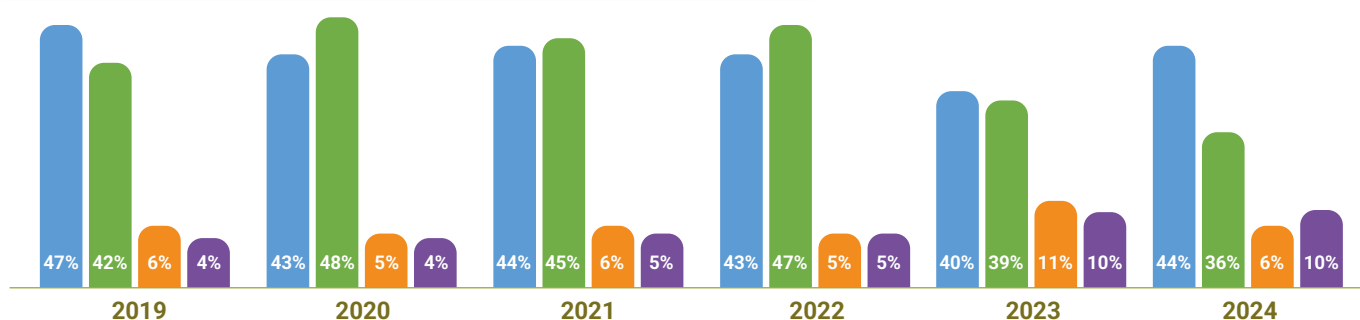
Population installée



→ Répartition départementale des départements de CE selon le système de production

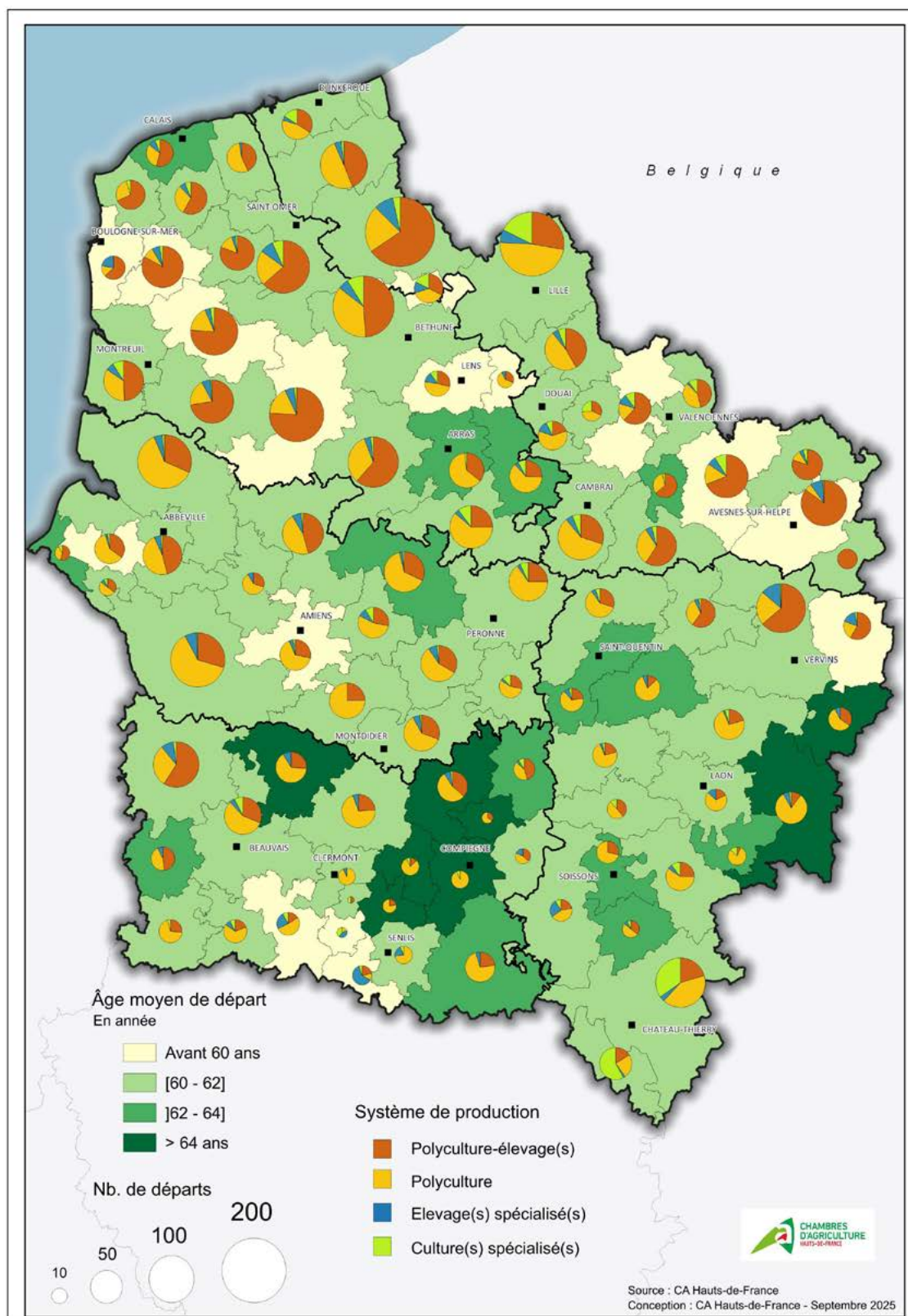
	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Cultures(s) spécialisée(s)
Aisne	29 %	49 %	7 %	13 %
Nord	53 %	36 %	6 %	5 %
Oise	28 %	57 %	9 %	3 %
Pas-de-Calais	59 %	32 %	6 %	4 %
Somme	33 %	59 %	5 %	2 %

→ Évolution des départements de CE selon le système de production



Analyse quantitative des départs

→ Représentation par EPCI du système de production majoritaire dans les départements de CE

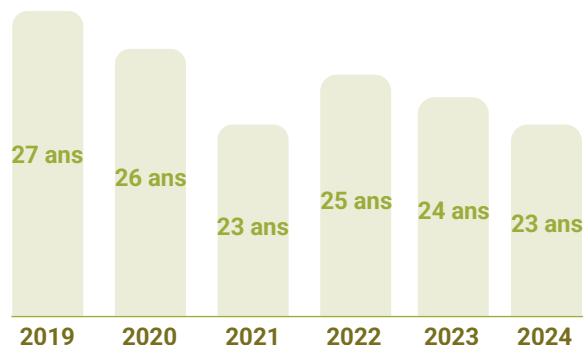


Analyse quantitative des départs

La durée moyenne d'activité

La durée d'activité pour un chef d'exploitation est en moyenne de 25 ans pour les Hauts-de-France.

→ Évolution de la durée moyenne d'activité



→ Variation de la durée moyenne d'activité selon le département et le genre

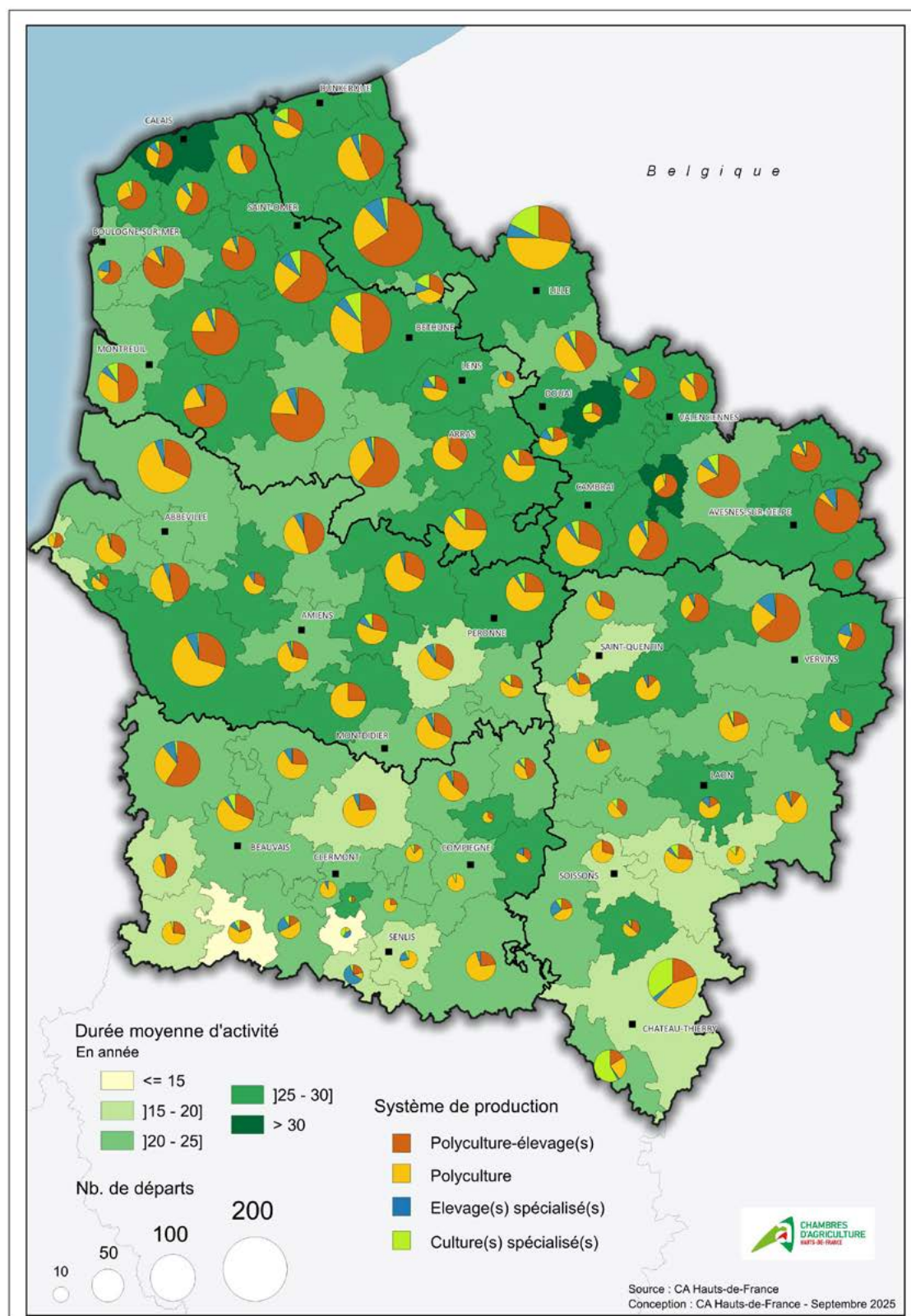
📍 Aisne	23 ans
📍 Nord	27 ans
📍 Oise	20 ans
📍 Pas-de-Calais	26 ans
📍 Somme	24 ans
👤 Homme	28 ans
👤 Femme	15 ans

→ Variation de la durée moyenne d'activité selon le système d'exploitation

Polyculture-élevage(s)	27 ans
Polyculture	25 ans
Élevage(s) spécialisé(s)	14 ans
Cultures(s) spécialisée(s)	20 ans

Analyse quantitative des départs

→ Répartition de la durée moyenne d'activité par EPCI et par système de production

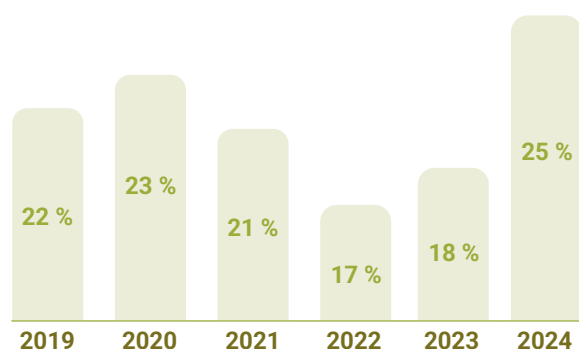


Analyse quantitative des départs

Les départs anticipés

En Hauts-de-France, les départs anticipés (avant 60 ans) représente 20 % des départs totaux et certains systèmes semblent plus sujets aux départs anticipés que d'autres : élevage(s) spécialisé(s) par exemple. La variation de ces départs n'est pas marquante selon le département, ni selon la forme juridique. Cependant, ils représentent 25 % des départs des Cheffes Exploitantes contre 18 % pour les Chefs Exploitants.

→ Évolution de la part de départs anticipés

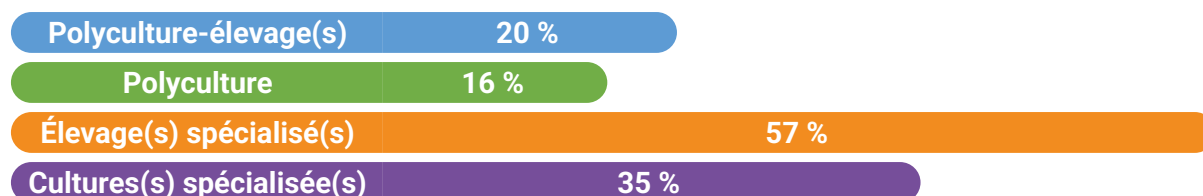


→ Variation de la part de départs anticipés selon le département et le genre

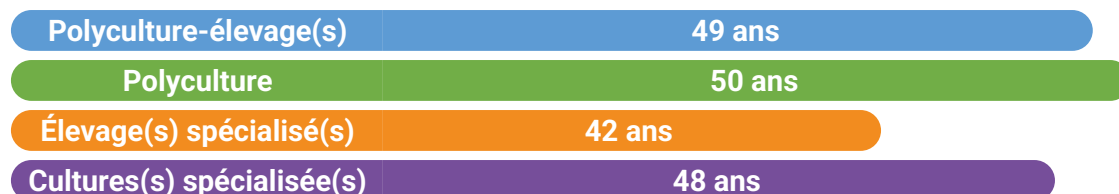
📍 Aisne	19 %
📍 Nord	22 %
📍 Oise	20 %
📍 Pas-de-Calais	22 %
📍 Somme	19 %

	Part de départs anticipés	Age moyen
👤 Homme	19 %	61 ans
👤 Femme	27 %	60 ans

→ Nombre de départs anticipés selon le système de production

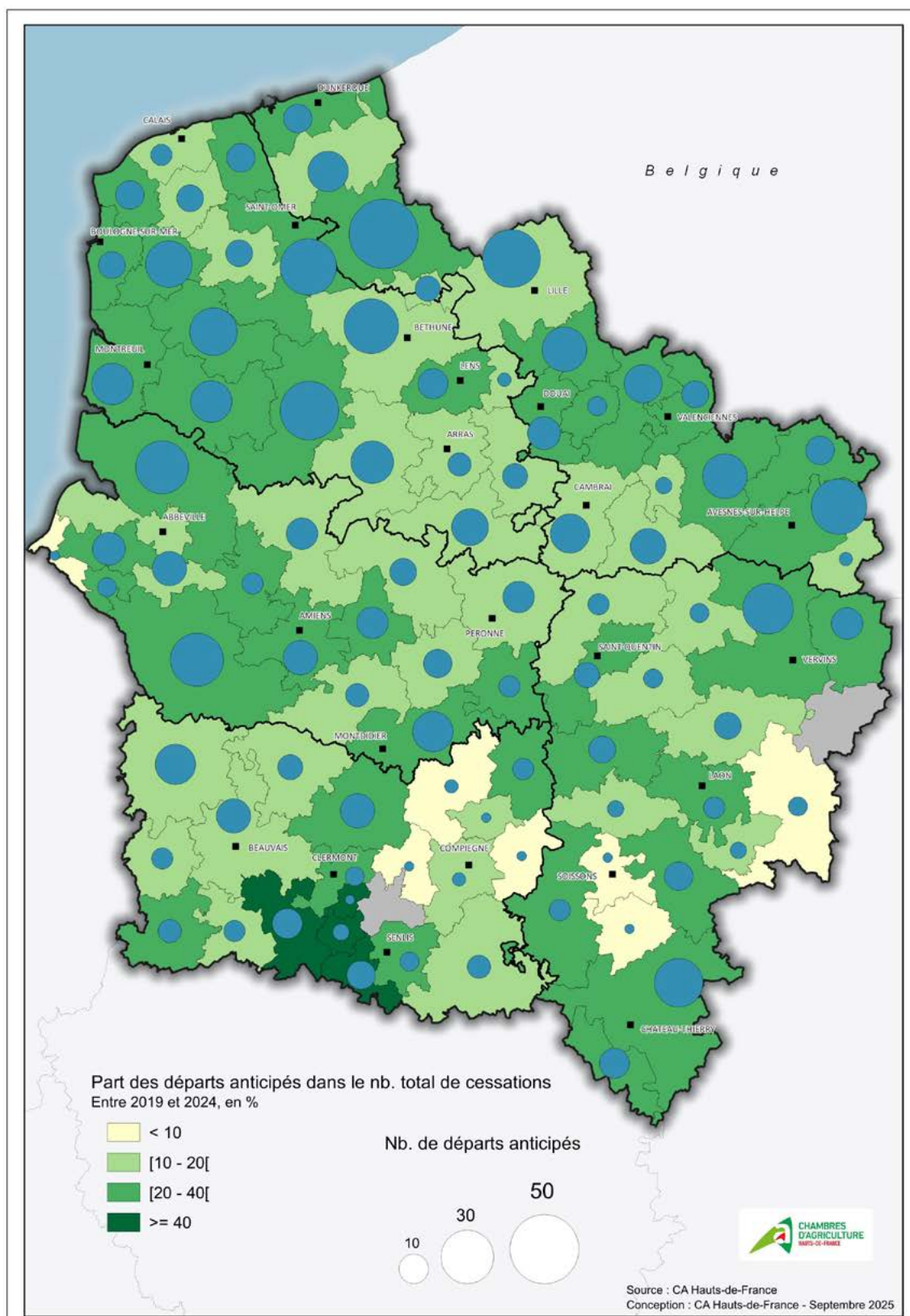


→ Âge moyen au moment du départ anticipé du CE selon l'orientation du système de production



Analyse quantitative des départs

→ Répartition par EPCI des départs anticipés des CE



Analyse qualitative du devenir des exploitations



Pour aller plus loin sur l'analyse des départs en agriculture, il est pertinent de pouvoir évaluer ceux à venir.

La **DRAAF** a réalisé en juillet 2022 une étude qualitative sur le devenir des exploitants, basée sur les chiffres du RGA 2020 et les déclarations d'agriculteurs interrogés. Scannez le QR CODE pour retrouver l'étude complète.

1 650

exploitants ne connaissent pas le devenir de leur exploitation sur 3 ans, soit 28 %.

42 %

des CE ont plus de 55 ans.

A l'aube de la retraite, 31 % des exploitants trouvent leur reprenneur dans le cadre familial.

39 %

de la SAU en Hauts-de-France est potentiellement transmissible d'ici 10 ans.

27 %

des exploitants n'envisagent pas un départ immédiat.

Pour 37 %

des exploitations, une reprise est envisagée.

La **DICAA** est également un outil pour mieux évaluer le devenir des exploitations. En effet, chaque exploitant reçoit de la MSA, trois ans avant l'âge légal de départ à la retraite, le formulaire de la DICAA à renvoyer à la Chambre d'agriculture. C'est une démarche obligatoire pour tout agriculteur qui a l'intention de cesser son activité agricole. Il permet de connaître les exploitations à reprendre et d'accompagner leur projet de transmission.

Nombre d'envois de DICAA par année :



Analyse qualitative de **426 DICAA** réceptionnées entre octobre 2024 et juillet 2025 :

24 % ont arrêté dans l'année

40 % souhaitent arrêter l'activité d'ici 1 à 3 ans

7 % souhaitent arrêter d'ici 3 à 5 ans

1 % souhaitent arrêter dans plus de 5 ans

38 % ne savent pas ou n'ont pas répondu

39 484 hectares en projet de cession

24 % déclarent ne pas avoir de reprenneur pour une partie ou la totalité de l'exploitation

Partie 3

Le renouvellement des générations

40

Analyse quantitative
du taux de
renouvellement
et du taux de départ

41

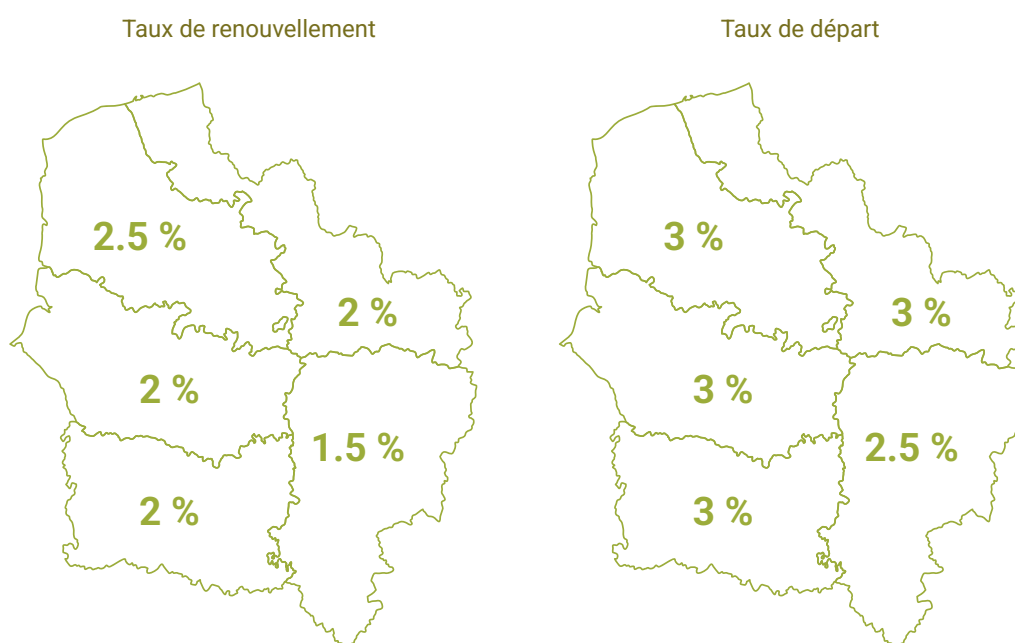
Analyse quantitative
du taux de
remplacement

Analyse quantitative du taux de renouvellement et du taux de départ

Le renouvellement des générations en agriculture est évalué à travers 3 indicateurs. L'ensemble de ces 3 indicateurs permet de mesurer la dynamique en région, par département, par EPCI ou par système de production : le taux de renouvellement, le taux de départ, le taux de remplacement.

Le taux de renouvellement annuel moyen en Hauts-de-France est de 2 %. Au niveau national, il était de 2,9 % en 2020. Le taux de départ moyen est quant à lui de 3 % par an.

→ Répartition départementale du taux de renouvellement et du taux de départ de CE sur 4 ans, et par année.



→ Évolution du taux de renouvellement et du taux de départ par CE



→ Répartition du taux de renouvellement et du taux de départ de CE selon le système d'exploitation

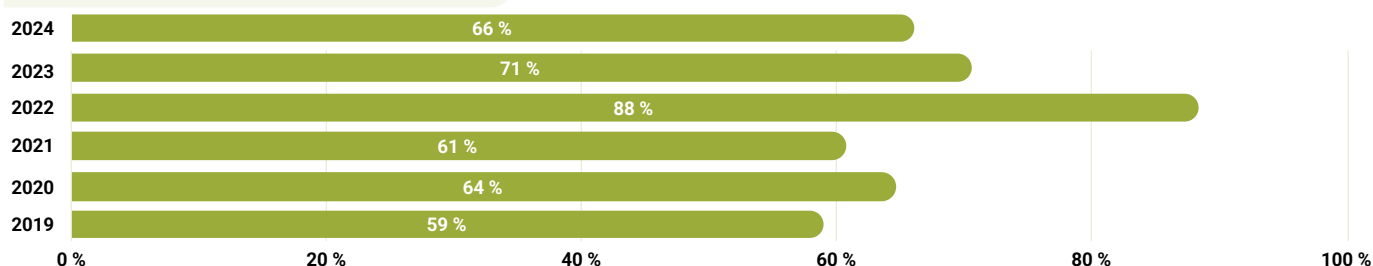
Système de production	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Culture(s) spécialisé(s)
Taux de renouvellement annuel	2,4 %	4,7 %	2,5 %	2,2 %
Taux de départ annuel	3,3 %	1,2 %	2,4 %	3,2 %

Analyse quantitative du taux de remplacement

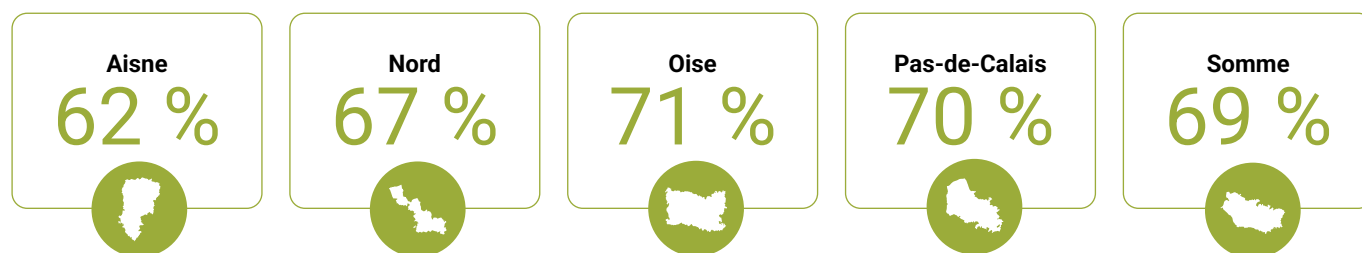
Bon à savoir : un taux de remplacement inférieur à 100 % indique qu'il y a moins d'installations que de départs. A l'inverse, lorsque le taux de remplacement est supérieur à 100%, cela indique qu'il y a plus d'installations que de départs.

Sur 6 ans, le taux de remplacement des Chefs d'Exploitation est de 66 % pour les Hauts-de-France. A noter que le taux de remplacement en 2021 au niveau national était de 79 %.

→ Évolution du taux de remplacement

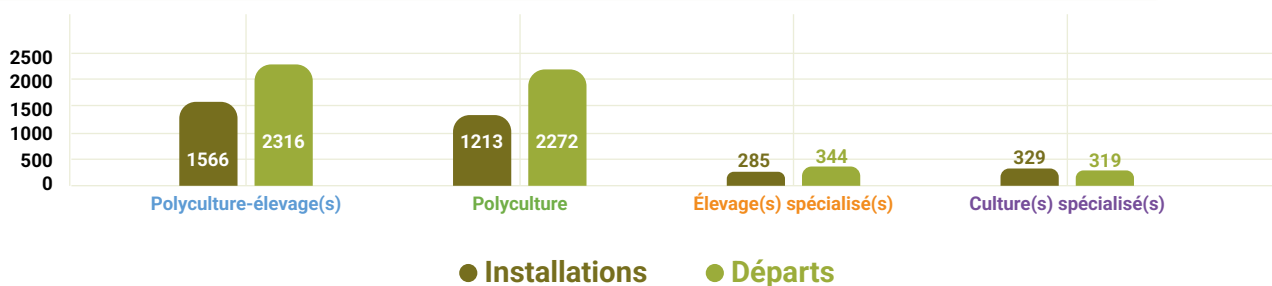


→ Répartition et évolution départementale du taux de remplacement de CE



	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
2019	62 %	50 %	80 %	60 %	69 %
2020	58 %	81 %	68 %	90 %	45 %
2021	47 %	64 %	51 %	61 %	73 %
2022	66 %	101 %	72 %	94 %	99 %
2023	72 %	56 %	114 %	64 %	81 %
2024	65 %	68 %	57 %	62 %	78 %

→ Répartition des installations, des départs de CE selon le système d'exploitation, sur 6 ans

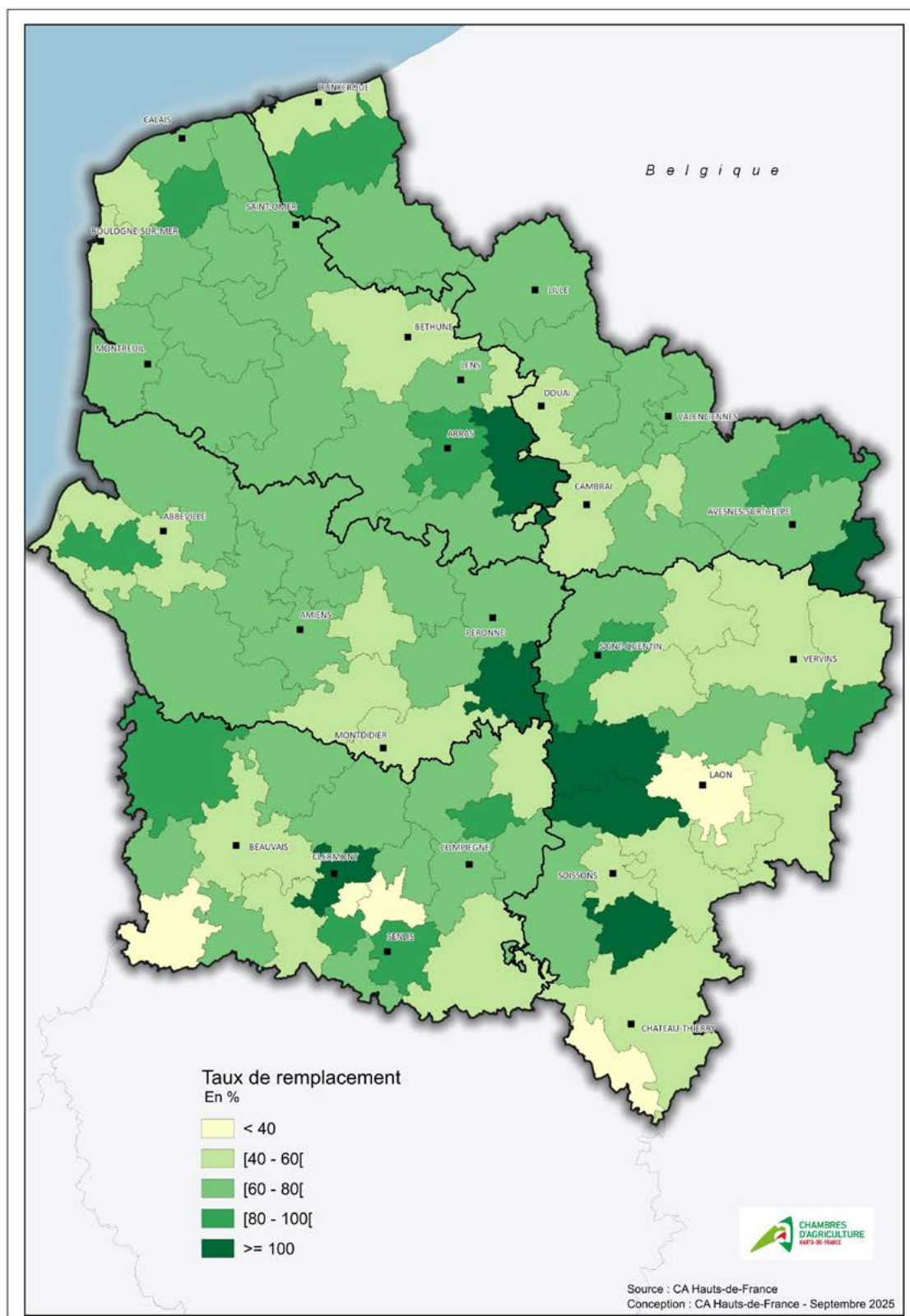


→ Répartition du taux de remplacement de CE selon le système d'exploitation

Système de production	Polyculture-élevage(s)	Polyculture	Élevage(s) spécialisé(s)	Culture(s) spécialisé(s)
Taux de remplacement	68 %	53 %	83 %	103 %

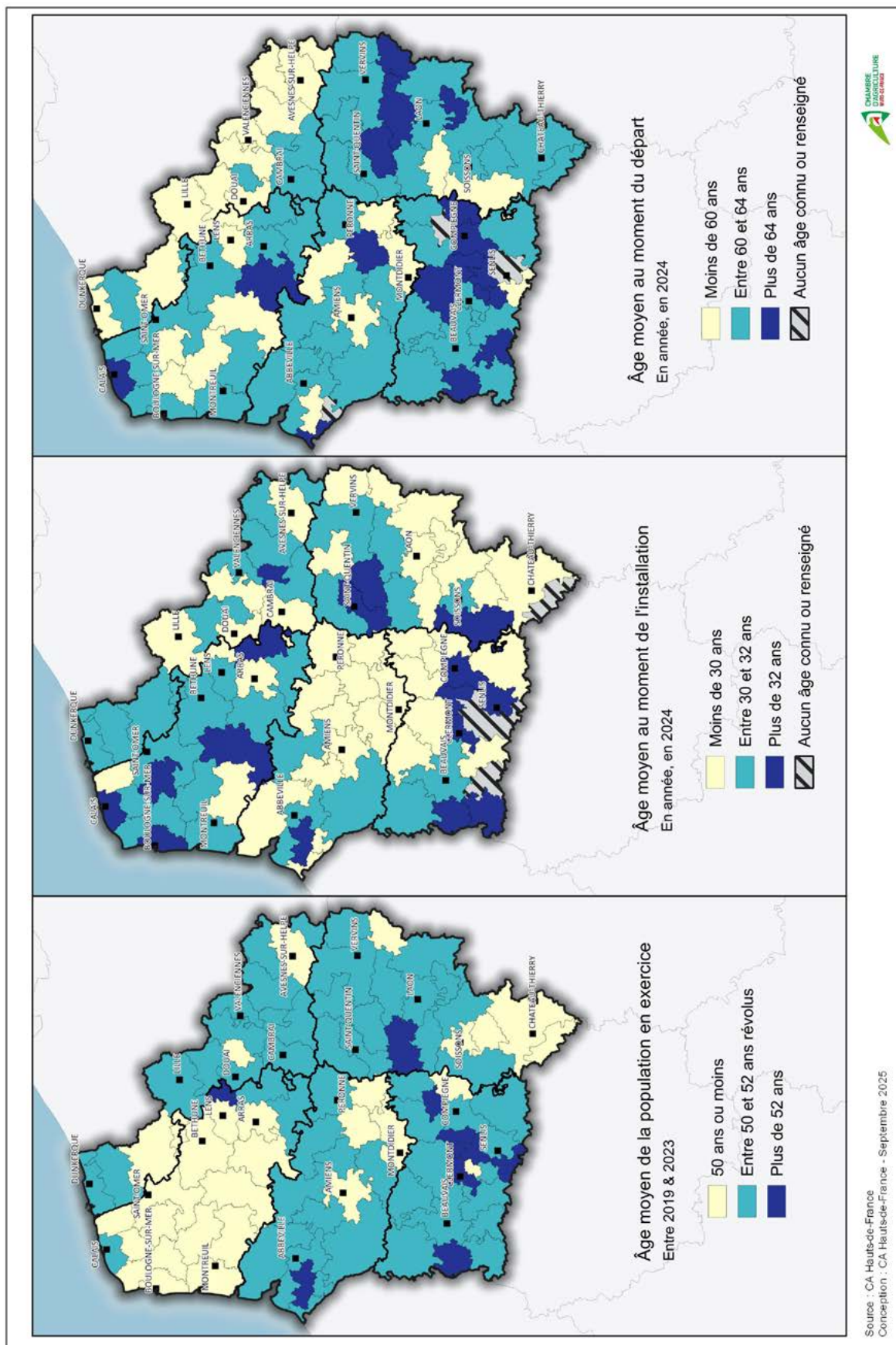
Analyse quantitative du taux de remplacement

→ Répartition par EPCI du taux de remplacement de CE



Analyse quantitative du taux de remplacement

→ Répartition par EPCI des âges moyens à l'installation, au moment du départ et de la population agricole active



Contactez votre Point Accueil Installation Transmission



*S'installer
et transmettre
en agriculture*



PAIT Nord

Sars et Rosières
pait@npdc.chambagri.fr
03 27 21 46 91



PAIT Pas-de-Calais

Saint-Laurent-Blangy
pait@npdc.chambagri.fr
03 21 60 57 41



PAIT Aisne

Laon
pait@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 00



PAIT Oise

Beauvais
pait@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 07



PAIT Somme

Amiens
pait@somme.chambagri.fr
03 22 33 69 88

 www.hautsdefrance-pait.fr

 [pait.hautsdefrance](https://www.facebook.com/pait.hautsdefrance)



S'installer et transmettre en agriculture Hauts-de-France



[pait_hautsdefrance](https://www.instagram.com/pait_hautsdefrance)

